

LES CONCOURS D'ARCHITECTURE
DESSINE-MOI UNE IDÉE

NOVEMBRE 2009-JANVIER 2010 VOLUME **20** NUMÉRO **4**

ESQUISSES



LE BOIS

ESTHÉTIQUE
ÉCOLOGIQUE



Même dans des conditions climatiques extrêmes, les revêtements en bois gardent une bonne stabilité dimensionnelle. Les garanties offertes sur les revêtements extérieurs vont jusqu'à 55 ans. Le parement en bois massif des laboratoires de FPInnovations-Forintek à Québec a déjà 15 ans et son apparence est toujours de qualité.

Le bois d'apparence québécois, c'est esthétique et c'est écologique !

cecobois

Centre d'expertise
sur la construction
commerciale en bois

www.cecobois.com

EN COUVERTURE AH, LES CONCOURS ! ON COMMENCE GÉNÉRALEMENT À EN RÊVER DÈS LE BERCEAU, SOIT LA PREMIÈRE ANNÉE D'ÉCOLE D'ARCHITECTURE. SANS VRAIMENT SAVOIR COMMENT ILS FONCTIONNENT, D'AILLEURS. VOILÀ POURQUOI, AVANT D'ALLER CONFRONTER LES POUR ET LES CONTRE ET TOUT CE QUI BALANCE ENTRE LES DEUX, NOUS AVONS PROCÉDÉ À UN GRAND DÉBROUSSAILLAGE. ENFIN, PUISQUE C'EST GÉNÉRALEMENT LES LEURS QUI NOUS FONT RÊVER, NOUS AVONS JETÉ UN COUP D'ŒIL CHEZ NOS COUSINS FRANÇAIS POUR SAVOIR CE QU'ILS EN PENSENT, DES CONCOURS.

MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE, PROJET LAURÉAT, ANTOINE PREDOCK ARCHITECTE.



EN ÉDITORIAL : UN CONCOURS N'EST PAS UN CAPRICE ! 5

CHRONIQUE : ÉCOUTE PAS ÇA 7

ADOPTION DU NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE 8

LES CONCOURS D'ARCHITECTURE 10

LA CAPSULE DU FONDS :
STATISTIQUES SUR LES RÉCLAMATIONS 24

LES RÈGLEMENTS D'URBANISME 26

EXAC 2009 : TOUJOURS PLUS LOIN 36



RÉDACTEUR EN CHEF
JOURNALISTE
RÉVISEUR
INFOGRAPHISTE
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

PIERRE FRISKO
HÉLÈNE LEFRANC
CHRISTINE DUFRESNE
LINDA THERRIAULT
NATHALIE BATRAVILLE, CLAUDE BONNIER, LOUIS BRUNET, CAROLINE CHARLAND, JEAN-PIERRE DUMONT, MARIE-CLAUDE ÉLIE MORIN, CAROLE GIARD, MARIE-NOËLLE GUILLETTE, ALAIN LAFLEUR

Le magazine *Esquisses* vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et sur les services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions exprimées dans *Esquisses* ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, méthodes et services annoncés sous forme publicitaire dans *Esquisses* ne sont en aucune façon approuvés, recommandés, ni garantis par l'Ordre des architectes du Québec.

Dépot légal | Bibliothèque nationale du Québec | Bibliothèque nationale du Canada | Ce numéro est tiré à 5 200 exemplaires

ESQUISSES EST PUBLIÉ CINQ FOIS L'AN PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1R4 | 514-937-6168 1-800-599-6168 | TÉLÉCOPIEUR 514-933-0242 | ESQUISSES@OAQ.COM | WWW.OAQ.COM

PERSONNEL DE L'ORDRE

	POSTE COURRIEL
LUCIE AUBIN ADJOINTE AU BUREAU DU SYNDIC	222 laubin@oaq.com
NATHALIE BATRAVILLE ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS	229 nbatraville@oaq.com
CLAUDE BONNIER , ARCHITECTE ENQUÊTEUR	232 cbonnier@oaq.com
ANNA BRITO RÉCEPTIONNISTE	0 abrito@oaq.com
CAROLINE CHARLAND ADJOINTE ADMINISTRATIVE	218 ccharland@oaq.com
DIANE CLAING ADJOINTE ADMINISTRATIVE	205 dclaing@oaq.com
PIERRE COLLETTE , ARCHITECTE SYNDIC	231 pcollette@oaq.com

	POSTE COURRIEL
RENÉ CRÊTE , ARCHITECTE SYNDIC ADJOINT	249 rcrete@oaq.com
CHRISTINE DAFÉ SECRÉTAIRE DE DIRECTION	221 cdaffe@oaq.com
JEAN-PIERRE DUMONT , AVOCAT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE	211 jpdumont@oaq.com
PIERRE FRISKO RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS	223 pfrisko@oaq.com
CAROLE GIARD , NOTAIRE REGISTRAIRE	251 cgiard@oaq.com
LYNDA GODIN ADJOINTE À L'ADMISSION	212 lgodin@oaq.com
ALAIN LAFLEUR , ARCHITECTE, INSPECTEUR ET RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE	224 alafleur@oaq.com

	POSTE COURRIEL
HÉLÈNE LEFRANC AGENTE DE RECHERCHE ET DE LIAISON	233 hlefranc@oaq.com
JEAN-PIERRE MANFÉ RÉGISSEUR	200
SANDRA MBOMBO ADJOINTE À LA FORMATION CONTINUE	202 smbombo@oaq.com
PATRICK ST-AMOUR , CA CONTRÔLEUR CONTRACTUEL	230 pst-amour@oaq.com
NATHALIE THIBERT ADJOINTE À L'ADMISSION	220 nthibert@oaq.com
HAKIMA ZIDANI ADJOINTE À LA COMPTABILITÉ	209 hzidani@oaq.com

APPEL À TOUTES !

Le conseil d'administration doit combler un poste d'administratrice dans la région de Québec. À son assemblée du 3 juillet 2008, le conseil d'administration de l'OAQ a adopté une résolution visant à offrir les postes vacants à des candidats ou des candidates, de manière à viser l'atteinte de la parité hommes-femmes. Comme le conseil d'administration est présentement composé d'une majorité d'hommes, le poste vacant devrait être pourvu par une architecte de la région de Québec.

Les candidates intéressées ont jusqu'au 27 novembre 2009, à 12 h, pour transmettre leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae (abrégé sur une page) à Christine Daffe, à l'adresse cdaffe@oaq.com. Prière d'inscrire « Candidature CA OAQ » en objet.



LE TOURNOI DE GOLF DES ARCHITECTES SE CHERCHE DE NOUVEAUX PARENTS



CLUB DE GOLF LA MADELEINE

D'aussi loin qu'il se souvienne, Jean-Charles Martineau a connu un tournoi de golf des architectes, auparavant organisé par l'Ordre. Il y a plus de 20 ans, on lui a d'ailleurs proposé d'être membre du comité organisateur, mission qu'il a assurée volontiers jusqu'à ce que l'OAQ se désengage de cette activité sociale. L'architecte d'Hydro-Québec a alors convaincu son collègue et bras droit Rosaire Rivest, autre mordu de golf, de poursuivre l'aventure avec lui. Sous l'impulsion des deux hommes, le tournoi s'est ouvert aux fournisseurs et manufacturiers, qui peuvent ainsi y côtoyer les concepteurs de bâtiments. La compétition a pris de l'ampleur, passant d'une soixantaine de participants à 320 (dont 260 architectes) l'an dernier, au club de golf La Madeleine sur la rive Sud. Depuis 10 ans, ce rendez-vous immuable du deuxième jeudi du mois d'août se dispute à guichets fermés. L'argent de la collecte a permis de réinvestir toujours plus en prix de présence. Après tant d'années de bénévolat, les deux comparses – âgés de 69 et 75 ans – souhaitent prendre du recul et ont annoncé qu'ils se retirent. Ils tendent maintenant le flambeau à la relève...

REMISE DE LA MÉDAILLE DU MÉRITE À DAN HANGANU

NATHALIE BATRIVILLE

Le 16 septembre dernier, l'Ordre des architectes du Québec remettait la médaille du Mérite 2009 à Dan Hanganu, qui rejoint ainsi les Ernest Cormier, Victor Prus, Maurice Payette et autres lauréats qui se sont démarqués par leurs contributions au patrimoine bâti.

La cérémonie s'est déroulée dans l'enceinte de l'une des plus grandes réalisations de l'architecte, le musée Pointe-à-Callière, dont le hall a été le théâtre d'une célébration chaleureuse, à l'image du lauréat. Cette soirée a été partagée avec un groupe intime de représentants de l'Ordre et de proches collègues, complices et collaborateurs de Hanganu.

Avant de lui remettre la médaille, le président de l'Ordre, André Bourassa, a souligné comment Hanganu, animé par son audace et sa passion, a réussi le pari de faire de ses bâtiments des événements qui passeront sans doute à l'histoire : pensons à l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, au bâtiment de HEC Montréal, au Pavillon de design de l'UQAM, au Centre d'archives de Montréal ou encore au siège social du Cirque du Soleil. Son œuvre porte la trace d'une sensibilité et d'un désir de durer tout en exprimant le présent, tant dans la volumétrie que dans la forme.

Gilles Prud'homme, collaborateur de longue date de Hanganu, a ensuite dressé un portrait plus personnel de l'architecte. Entre la force et la sensibilité, entre la ténacité et le doute, l'architecte est à l'image de l'homme et l'homme à l'image de l'architecte. Une démarche foncièrement originale naît de ces tensions, fondée surtout sur la spatialité, la qualité de la lumière



naturelle, l'abondance, mais aussi le sens civique. Le travail de Dan Hanganu est, selon Prud'homme, une « architecture de la résistance », une pratique d'auteur empreinte à la fois de plaisir et de rigueur.

Après avoir reçu la médaille, Dan Hanganu a commenté le parcours qui l'a mené de la Roumanie communiste à la France, puis à Toronto et, enfin, à Montréal. C'est là qu'il travaillera avec des architectes de tous les horizons avant de fonder son propre bureau, qui se nourrira toujours de ces multiples influences. Passionné et tourné vers l'avenir, Hanganu a réitéré son engagement envers l'architecture, surtout à Montréal, et plus largement envers la profession, exhortant les élus à faire de même. Souhaitons qu'ils aient entendu...

UN CONCOURS N'EST PAS UN CAPRICE !

ANDRÉ BOURASSA, PRÉSIDENT

Faire la promotion des concours n'est pas un geste qui trahirait l'esprit corporatif de l'Ordre des architectes ou de ses membres. Bien au contraire, le concours d'architecture sert avant tout le client. Il permet en effet d'obtenir un meilleur résultat, pour le plus grand bénéfice des propriétaires et usagers du bâtiment. Car, qu'est-ce qu'un concours d'architecture, sinon l'organisation d'une compétition pour trouver la solution de conception la plus intelligente en fonction d'une enveloppe budgétaire donnée ?

Bref, en organisant un concours, le donneur d'ouvrage en a plus pour son argent. Il se donne en tous les cas les moyens de faire une bonne affaire, à condition, bien entendu, que le processus se déroule selon les règles de l'art. L'application des principes contenus dans le *Guide des concours* et la réflexion collective qui se poursuit au sein du comité des concours de l'OAQ tentent d'apporter cette garantie et d'encadrer la procédure.

L'une des vertus du concours d'architecture est notamment de forcer le maître d'ouvrage à définir précisément ses besoins en amont. Le concours fixe formellement une période de temps consacrée à la conception afin de répondre de la meilleure façon qui soit au programme fonctionnel et technique. Et cela, en toute indépendance.

On est loin de certaines formules telles que les « clés en main » ou les PPP qui, parfois, placent la conception sous le filtre des entrepreneurs et financiers ou de leurs comptables et avocats ! Alors que le gouvernement québécois prépare une nouvelle loi sur les infrastructures, l'un des enjeux actuels est d'ailleurs de retirer la phase de conception de ces nouveaux modes de réalisation. Ceux-ci ont leur intérêt, mais ils sont avant tout des modes de construction et de financement dans les délais et les budgets une fois – et une fois seulement – qu'on a décidé quel était le meilleur projet à réaliser.

Cette décision peut être prise dans le cadre du dialogue continu qui existe entre l'architecte et son client pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 5 M\$. Car, évidemment, comme l'organisation d'un concours a un prix, il n'est pas non plus question de faire concourir les architectes pour le moindre petit projet. Au-delà de ce seuil, par contre, dans un objectif de saine gestion des fonds publics, il faut instaurer une compétition ouverte et équitable où chacun des candidats, mis au fait des contraintes et des attentes du client, s'isole et tente d'imaginer la meilleure solution possible, en toute autonomie et en toute transparence. C'est le concours. Dans les deux cas, on organise l'échange et la discussion; on ne les évacue pas, et on ne les place pas non plus en situation de conflit d'intérêts.

CETTE PROMOTION IMPLIQUE DE DOCUMENTER LES BONS ET LES MOINS BONS COUPS ET DE RÉALISER DES BILANS SYSTÉMATIQUES AFIN D'AMÉLIORER ENCORE LES PRATIQUES.

Dans le concours, une fois qu'a été sélectionné le meilleur concept parmi les propositions reçues, le dialogue doit reprendre entre le donneur d'ouvrage et l'architecte. Les plans doivent-ils être figés ? Je ne le crois pas. Le projet doit pouvoir encore être bonifié. N'oublions pas que des personnes vivront dans cette architecture, comme ils vivront avec les choix faits par les ingénieurs. Là aussi, il est essentiel de se garder la possibilité de préciser les choix et de les remettre en question au besoin.

Chaque projet est particulier et le contexte politique est mouvant. La procédure de concours est, elle aussi, un outil souple, appelé à évoluer. L'arrivée des ingénieurs, le cas échéant, ne peut être considérée que comme un atout supplémentaire. Évidemment, la compétition doit rester suffisamment ouverte, proposer un nombre suffisant de concepts pour conserver un intérêt. Cette ouverture à des formules de concours moins rigides, dans la mesure où les règles de bonne préparation, d'équité et de transparence sont maintenues, s'avère aujourd'hui nécessaire face aux enjeux du développement durable, dans un contexte où l'on prône la conception intégrée. L'inclusion des ingénieurs peut aussi être vue comme une façon de rassurer les donneurs d'ouvrage, inquiets à l'idée des dépassements de coûts et des concepts déraisonnables. Refuser cette évolution signifierait, à terme, condamner les concours.

Toutefois, il nous reste pas mal de travail à faire pour « vendre » l'idée des concours. Cette promotion implique de documenter les bons et les moins bons coups et de réaliser des bilans systématiques afin d'améliorer encore les pratiques. Il est aussi indispensable, au moment où une part importante des infrastructures publiques doivent être renouvelées, que les ministères et les municipalités qui souhaitent organiser un concours soient assistés et soutenus. Financer la procédure, former le jury, rédiger le rapport, diffuser les résultats du concours : autant de gestes qui nécessitent des expertises pointues.

Au fond, le gouvernement du Québec ne devrait-il pas créer une agence de promotion et d'assistance à l'organisation de concours ?



INSPECTEURS PRÉACHAT DEMANDÉS !

Il y a plus d'un an, l'Ordre des architectes, l'Ordre des évaluateurs agréés et l'Ordre des technologues professionnels mettaient en place un registre en ligne permettant au grand public de trouver un professionnel reconnu en inspection préachat : www.inspectionpreachat.com. Jusqu'à maintenant, on peut compter sur les doigts d'une main le nombre d'architectes inscrits. L'OAQ lance donc un appel aux architectes et les incite à s'inscrire afin enrichir cette liste. Rappelons que la seule condition est d'avoir suivi l'atelier de formation *Inspection préachat, aspects de base et normes de pratique*.

Le registre est un complément au document intitulé *Normes de pratique professionnelle pour l'inspection de bâtiments résidentiels*, disponible sur le site.

Pour s'inscrire au registre, les architectes peuvent communiquer avec Anna Brito : reception@oaq.com.

RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE EN SOCIÉTÉ CONSULTATION DES MEMBRES – PRISE 2



Dans l'édition de novembre-décembre 2008 d'*Esquisses*, l'Ordre annonçait que la table était mise pour consulter les membres au sujet du *Projet de règlement sur l'exercice des activités professionnelles d'architecte en société*. Un ou deux détails techniques restaient à régler et le projet tant attendu serait lancé.

Malheureusement, ce n'est qu'en avril 2009 que l'Ordre a appris que le projet déposé quelque six mois plus tôt devait être à nouveau modifié pour des raisons liées, encore une fois, à l'assurance responsabilité professionnelle des sociétés d'architectes. En résumé, l'assurance exigée par le gouvernement pour les sociétés d'architectes devait passer de 1 M\$ à 1,25 M\$ par sinistre. Avant de procéder, l'Ordre et le Fonds des architectes ont dû requérir des actuaires et de l'Autorité des marchés financiers les autorisations nécessaires.

À son assemblée du 1^{er} octobre 2009, le conseil d'administration de l'Ordre a donc adopté pour fin de consultation des membres le *Projet de règlement sur l'exercice des activités professionnelles d'architecte en société*.

Comme l'annonçait une récente parution du bulletin *Élévation*, on peut se procurer le projet de règlement et le document de consultation sur le site Web de l'Ordre à l'adresse www.oaq.com, dans la section Actualités, sous la rubrique Événements. Les membres peuvent transmettre leurs commentaires jusqu'au **25 décembre, à 17 h**. Après quoi, le conseil pourra adopter le texte final du règlement, lequel devra par la suite être formellement approuvé par l'Office des professions et le gouvernement.

RETOUR SUR L'AGA 2009



Dans la dernière édition d'*Esquisses*, nous mentionnions que le conseil d'administration de l'Ordre devait donner suite aux résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle 2009 quant à la possibilité d'utiliser l'appellation *architecte junior* en lieu et place de *stagiaire en architecture*.

Après vérification auprès de l'Office des professions, il est clair que l'appellation *architecte junior* ne peut pas être utilisée dans la réglementation de l'OAQ. Cette désignation serait contraire à la Loi sur les architectes, donc illégale dans ce contexte. Qui plus est, l'expression *architecte junior* est déjà utilisée pour désigner un architecte dans les premières années de sa pratique.

Par ailleurs, le conseil a convenu de l'intérêt de rechercher une autre désignation pour la relève en architecture du Québec.

Les suggestions sont les bienvenues.

ÉCOUTE PAS ÇA

PIERRE FRSKO

À moins d'être sourd et aveugle, ou malentendant et voyant-mais-peu, vous avez entendu parler du projet du maire Labeaume de doter Québec d'un amphithéâtre de 400 M\$. Il n'en fallait pas plus pour faire saliver d'envie les nostalgiques des Nordiques, qui rêvent déjà de leur retour dans la Ligue nationale de hockey (LNH).

Les nostalgiques ne sont pas qu'à Québec : à Montréal, les gens s'ennuient de la rivalité. Normal : leur équipe n'a jamais été aussi faible que depuis le départ des Nordiques.

Réjean Tremblay aussi s'ennuie. Privé d'une si belle source d'inspiration, l'auteur de *Lance et compte* est condamné à réécrire constamment les mêmes textes. « Sacrament, Ginette ! »

Pas surprenant, donc, que l'annonce du maire de Québec l'ait émoustillé au point de l'amener à se livrer à un long et vibrant plaidoyer en faveur du projet, expliquant les retombées économiques pour Québec et toutes ces sortes de choses que disent les gens d'affaires qui veulent recevoir des fonds publics. Pour être certain de son effet, il a même ajouté que la construction d'un nouvel amphithéâtre contribuerait à faire doubler le nombre de lits dans les hôpitaux. En plus, les chambres seraient plus belles. Si si. Avec le logo des Nordiques sur les oreillers? Ça, il ne l'a pas dit, mais ce n'est pas interdit de rêver.

Tout de même un peu inquiet, il n'a pas pu s'empêcher de déverser à l'avance son fiel sur tous ceux qui pourraient douter de la pertinence d'investir des centaines de millions de fonds publics dans l'aventure de la LNH : « J'espère que les politiciens ont évolué et que ce ne sont pas quelques lobbies de la gogauche qui vont faire s'effoier un des rares projets collectifs qu'on pourrait mettre en branle. »

Projet collectif, les Nordiques? La dernière fois, le bon peuple avait appuyé son équipe contre vents et marées, notamment pendant les cinq années de misère où le meilleur était à venir. Mais le chèque du Colorado, c'est Marcel Aubut qui l'avait encaissé.



Des lobbies de la gogauche. Toujours les mêmes. Des moyenâgeux incapables de saisir l'importance du progrès. Si on les avait écoutés, l'autoroute Décarie n'existerait pas, l'autoroute Dufferin non plus. Les tramways circuleraient encore dans les rues de Montréal. Il y aurait tout plein de bâtiments avec des gens dedans plutôt que des stationnements autour de l'édifice de Radio-Canada. Trois-Rivières n'aurait jamais accepté de se faire découper en plein centre par l'autoroute Jean-Lesage. Et la *Joute* de Riopelle traînerait encore sur une dalle de béton au parc olympique, au lieu de se faire bichonner, lovée entre le Palais des congrès et le siège social de la Caisse de dépôt et placement, par des gens qui savent apprécier les belles choses.

Quand on les écoute, les lobbies de la gogauche, ce n'est pas mieux. Ce sont eux qui ont empêché le promoteur de démolir le ghetto McGill, à Montréal, dans les années 1970. Eux qui ont résisté à la démolition totale de l'îlot Berthelot, à Québec. À New York, une bande d'artistes, historiens et architectes a empêché l'érection du Lower Manhattan Expressway dans le SoHo des années 1960, voué au pic des démolisseurs.

Ils n'ont pas leur pareil pour empêcher le progrès d'atteindre sa vitesse de croisière. Les pauvres de Saint-Henri sont bien placés pour le savoir : ils auraient pu obtenir un joli casino tout neuf à deux pas de chez eux, mais à cause de la gogauche, ils doivent encore se rendre sur l'île Notre-Dame à la nage.



Je lisais un bouquin sur l'Inde, récemment. Un beau grand pays, en pleine effervescence, mais dont on entend très peu parler, parce qu'il n'arrive pas à la cheville de sa voisine, la Chine. Et pourquoi donc? Notamment parce qu'en Chine, rappelait l'auteur du bouquin, « il suffit de vouloir, puis de décider, et enfin de mettre en musique le projet. Aucune place n'est prévue pour la discussion, la concertation, la contestation ou le rejet. En Inde, politiquement puis industriellement, on ne saurait en faire de même ».

Eh oui. Les discussions. La concertation. La contestation.

La gogauche!



DÉMOLITION DES BRETelles DE
L'AUTOROUTE DUFFERIN
PHOTO | CHRISTIAN FORTIER



LA JOUTE, JEAN-PAUL RIOPELLE
PHOTO | WALLY GOBETZ

ADOPTION DU NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHITECTES

JEAN-PIERRE DUMONT

À son assemblée du 1^{er} octobre 2009, le conseil d'administration de l'Ordre a adopté le nouveau Code de déontologie des architectes. Cette approbation représente le couronnement d'une démarche entreprise il y a déjà près de quatre ans par l'OAQ.

À la suite de la consultation des membres, qui s'est terminée au début de l'hiver 2009, un groupe de travail* composé d'architectes provenant de milieux de pratique variés a analysé les commentaires reçus et proposé des modifications en conséquence.

Rappelons que, dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail a pris en compte la réglemen-

tation professionnelle québécoise et celle qui encadre l'exercice de la profession d'architecte au Québec, au Canada et aux États-Unis. Les modifications proposées dans le projet de Code peuvent être regroupées sous quatre thèmes :

- L'évolution de la pratique de l'architecture depuis 1976 et, plus particulièrement, son évolution technologique
- La concordance avec le futur Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société, qui permettra l'exercice de la profession au sein de sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) ou de sociétés par actions (SPA)

- La concordance avec la réglementation professionnelle québécoise, notamment l'intégration de dispositions rendues obligatoires par le Code des professions

- La correction de lacunes ou de difficultés d'interprétation constatées dans l'application du Code et l'adaptation de celui-ci au langage courant

Le nouveau Code a été transmis à l'Office des professions du Québec pour approbation. L'Ordre souhaite son entrée en vigueur en 2010. Les développements dans ce dossier seront diffusés aux membres de l'Ordre par l'entremise d'*Esquisses* ou d'*Élévation*.

* Les architectes membres du groupe de travail sont : Pierre Beaupré, président, Louise Amiot, Pierre Descoteaux (représentant de l'AAPPQ), Normand Pratte et Jean Tardif. Le groupe de travail a aussi reçu une collaboration substantielle du personnel de l'Ordre. Au cours de l'été 2009, le groupe de travail a été élargi pour inclure les architectes Michel Gagnon, Patrice Beauchemin, Claude Hamelin Lalonde et Alain Letuvé, membres du comité d'inspection professionnelle. L'Ordre remercie toutes ces personnes pour leur travail intense et minutieux.



PROGRAMME DE SURVEILLANCE 2009-2010

Voici le Programme de surveillance pour l'exercice 2009-2010 qui a été adopté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 3 juillet 2009. Ce programme a été soumis par le comité d'inspection professionnelle, conformément aux articles 4.01 et 4.02 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle.

- Inspecter 125 bureaux d'architectes;
- Prioriser l'inspection de bureaux d'architectes récemment inscrits ou réinscrits au tableau de l'Ordre;
- Prioriser l'inspection de bureaux d'architectes n'ayant jamais été inspectés ou l'ayant été depuis longtemps;
- Prévoir l'inspection de bureaux d'architectes qui exercent dans des secteurs autres que la pratique privée;
- Renforcer les liens entre l'inspection professionnelle, la formation continue et l'aide à la pratique.

PHOTO | CHRISTIAN ZAMBRANO

Nous avons entendu parler de vos projets...
...laissez le monde les découvrir.

v2com^{.biz}
fil de presse
newswire
architecture
design
art

www.v2com.biz, fil de presse spécialisé
en architecture, design et art, diffuse projets
et nouveaux produits dans les médias au
Canada, aux États-Unis et à l'international.

Kollectif.net

s'informer architecturalement

Depuis 2006, Kollectif s'est donné comme mission de recueillir en un seul lieu les activités publiques et professionnelles de la communauté architecturale du Québec (conférences, formations, vernissages, expositions et concours).

Le but recherché est de rassembler notre communauté architecturale autour d'une plateforme d'information unique, permettant ainsi de rallier la profession et les universités, la pratique et la recherche, le design et la technique sans oublier les communautés anglophone et francophone. Et puisque le projet architectural n'est pas le fruit d'un effort unique, le site s'ouvre volontairement aux autres professions du design, des arts et de l'ingénierie, tant au niveau local qu'international.

Partenaires :



RÉALISONS
MONTREAL
VILLE UNESCO DE DESIGN

ESQUISSES
Le magazine de l'Ordre des architectes du Québec

Commanditaires :

Pasquin St-Jean
Ingénieurs-conseils

v2com.biz

LES RÈGLES DU JEU

MARIE-CLAUDE ÉLIE MORIN

OUTIL PRÉCIEUX POUR LA PRATIQUE ? PERTE DE TEMPS ET D'ARGENT RÉSERVÉ AUX ÉLITES ? SI À PEU PRÈS TOUT LE MONDE ET VOTRE BEAU-FRÈRE SEMBLENT AVOIR UNE OPINION SUR LES CONCOURS, UNE CERTAINE CONFUSION RÈGNE QUANT À LEUR FONCTIONNEMENT. DES CLARIFICATIONS S'IMPOSENT.

Au Canada, le Québec fait figure de grand champion des concours. Des 184 concours répertoriés au pays depuis 1945 par le Catalogue des concours canadiens, pas moins de 100 ont été réalisés dans la Belle Province. Cela dit, « il reste encore beaucoup de chemin à faire ici pour développer une culture des concours, surtout si l'on se compare à la France ou à la Suède, qui tiennent facilement 200 concours par année », comme le fait remarquer Jean-Pierre Chupin, directeur scientifique du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP). En effet, contrairement à certains pays d'Europe, le Québec et le

Canada n'ont jamais adopté de lois contraignant les organismes publics à organiser des concours pour l'attribution de projets.

Le concours d'architecture ne date pas d'hier. Il y a 2500 ans, sous la gouverne de Périclès, la reconstruction de l'Acropole d'Athènes telle que nous la connaissons aujourd'hui fut le fruit de concours d'architecture. Sans parler des cathédrales du Moyen Âge ou de certaines icônes plus récentes comme la Tribune Tower de Chicago, l'opéra de Sydney, ou le pavillon du Québec de l'Expo 67.



« Le concours est une partie intrinsèque de la profession. Un client m'a dit un jour qu'il ne comprenait pas comment les architectes supportaient de soumettre leur travail à l'évaluation des autres architectes. Pourtant, dès l'école, l'architecte apprend à être jugé par ses pairs », rappelle Gilles Prud'homme, architecte de l'agence Dan S. Hanganu architectes et président du comité des concours à l'Ordre des architectes.

Pour plusieurs, le concours sert à faire avancer la pratique, à enrichir l'univers des connaissances architecturales et à doter l'espace public de bâtiments de haute qualité. Le concours sert parfois aussi de rampe de lancement pour les architectes, qui en profitent pour se faire remarquer.

LES CONCOURS QUI FONT AVANCER

Avec son associée de l'époque, Marie-Chantale Croft, Éric Pelletier a fait partie de l'équipe qui a remporté le concours de la Grande Bibliothèque du Québec. Pour lui, un concours « c'est l'occasion de pousser une réflexion beaucoup plus loin que d'habitude, de chercher la bonne réponse architecturale au problème posé. Pour le client, le concours permet de voir une multitude de réponses à une même question ». Pour le promoteur, l'intérêt d'un concours est avant tout de se doter d'un équipement (souvent public) faisant preuve de la meilleure qualité architecturale possible.

Au Québec, la quasi-totalité des concours a pour objet des projets financés par les fonds publics. Hormis quelques exceptions, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est aujourd'hui le principal initiateur de concours d'architecture, le dernier en date étant celui de l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ). Certains



PAVILLON DU QUÉBEC D'EXPO 67, PAPINEAU, GÉRIN-LAJOIE, LEBLANC ET DURAND, PHOTO | ARCHIVES DE LA VILLE DE MONTRÉAL



architectes souhaiteraient que d'autres donneurs d'ouvrage s'ouvrent à la pratique des concours. « Je rêve de bâtir une école ou une garderie dans laquelle les enfants seraient bien. Même des projets privés d'immeubles de bureaux pourraient faire l'objet de concours », souligne Éric Pelletier.

Mais encore faut-il savoir ce qu'on entend exactement par concours. « Dans les faits, il existe une multitude de formules qui se regroupent sous le vocable concours », explique Jean-Pierre Chupin.

PETIT LEXIQUE

En 2005, Gilles Prud'homme et ses confrères du comité des concours ont décidé de donner un sérieux coup de balai au Guide des concours, avec l'aide du personnel de la permanence de l'Ordre. « On souhaitait rehausser l'image des concours, assurer la transparence dans le suivi de ceux-ci et, surtout, augmenter à 50 % la proportion d'architectes sur les jurys – alors qu'auparavant seulement le tiers d'un jury devait être composé d'architectes », rappelle-t-il.

L'Ordre ne peut pas interdire à ses membres de participer à quelque processus de sélection que ce soit, mais la volonté du comité était de créer une sorte d'appellation contrôlée garantissant qu'un « concours d'architecture approuvé par l'OAQ » soit tenu de respecter un certain nombre de règles établies par l'Ordre.

Même si une structure est approuvée par l'Ordre, le concours peut prendre plusieurs formes et c'est ici que les définitions peuvent diverger.

En premier lieu, il ne faut pas confondre l'appel d'offres (parfois aussi appelé appel de propositions) et le concours d'architecture, même si certains appels d'offres demandent la présentation de dossiers aussi élaborés que des soumissions de concours. L'absence d'un jury composé à 50 % d'architectes distingue toujours l'appel d'offres du concours. Les mises en candidature dans le cadre d'un éventuel PPP ne peuvent pas non plus être considérées comme un concours d'architecture.

Le **concours ouvert** est un concours auquel tous les architectes du Québec sont invités à participer et pour lequel l'invitation est faite publiquement. Ce concours doit être anonyme,

c'est-à-dire que le jury ne connaît pas l'identité des équipes ayant soumis des esquisses. Certains utilisent également les termes **concours d'idées** ou **concours sur esquisse** pour décrire le concours ouvert. Gare à la confusion, car un concours d'idées désigne avant tout un concours strictement « hypothétique », dont le but est de générer des idées sans intention ferme ou immédiate de construire. Le concours sur esquisse, quant à lui, désigne ce qui doit être présenté par les architectes, sans préciser si cette présentation est ouverte et anonyme ou sur invitation.

Dans un **concours sur invitation**, un promoteur invite nommément un certain nombre d'architectes à participer, souvent en fonction d'une expérience passée jugée pertinente. Le choix des architectes est effectué à la suite d'une présélection sur dossier ou sur esquisse, ou les deux, dans le cadre d'un concours en deux étapes.

Dans un **concours en une étape**, le jury détermine un lauréat parmi les candidats (architectes indépendants, firmes ou associations de firmes) à la fin d'une seule étape. Un **concours en deux étapes** est constitué, comme nous le disons, d'une première étape de présélection, qui se fait sur examen du dossier ou sur esquisse, ou les deux, selon un processus public ou anonyme, en vue de choisir un nombre limité de finalistes qui participeront à la deuxième et dernière étape du concours.

À l'intérieur de ces balises, il peut y avoir une multitude de déclinaisons possibles. Par exemple, la complexité et le nombre de documents à soumettre varient d'un concours à l'autre, de même que les délais à respecter. De manière générale, il s'écoule habituellement de six à huit mois entre le début du concours – soit l'embauche du



conseiller professionnel – et le dévoilement du lauréat. Avant le lancement du concours, le règlement doit être approuvé par un analyste, nommé par le comité des concours de l'OAQ.

DES TENDANCES QUI NE FONT PAS L'UNANIMITÉ

Tous les concours ne sont pas égaux et certaines formules suscitent quelques grincements de dents chez les architectes. « Il y a, depuis quelques années, une nette tendance de la part du ministère de la Culture à privilégier les concours sur invitation où la première étape constitue une étude sur dossier », fait remarquer Jean-Pierre Chupin. Gilles Prud'homme fait le même constat : « Le Ministère défend sa position en affirmant que les concours sur dossier permettent d'éviter les dépassements de budget et les erreurs de conception. »

En effet, le donneur d'ouvrage préfère souvent choisir ses finalistes parmi un certain nombre de firmes bien établies qui ont démontré leur capacité à réaliser des projets comparables. Cette façon de faire réduit le bassin de firmes qui seront invitées à participer, mais elle empêche aussi des firmes moins expérimentées de faire leurs armes. « C'est un cercle vicieux. Si vous n'avez jamais l'occasion de participer à un concours d'envergure, vous n'aurez pas dans votre dossier des réalisations qui vous permettraient un jour de vous qualifier. Nous croyons que l'idée voulant que les firmes moins expérimentées se heurtent à davantage de problèmes ou de dépassements de coûts est un mythe », ajoute Gilles Prud'homme.

« Le Ministère nous sert l'argument de la compétence, mais à partir du moment où un architecte



est membre de l'Ordre, on lui reconnaît les mêmes compétences qu'à tous les autres architectes. Il existe de toute manière plusieurs façons d'assurer la compétence des équipes, en exigeant par exemple que les lauréats s'associent à des architectes plus expérimentés. Ce n'est pas vrai que le public est mieux protégé par des concours sur invitation », estime pour sa part Jean-Pierre Chupin.

Normand Girard est chef de projet au Bureau de gestion des grands projets à la Ville de Montréal. Il comprend les réticences que peut avoir un client face aux concours ouverts : « Même si on ajoute une clause qui oblige une jeune firme lauréate à s'associer à une firme plus expérimentée, ça peut mal tourner si la firme en question conteste et prétend être en mesure de se débrouiller toute seule. Et il ne faut pas oublier que des architectes renommés pour leurs talents en design peuvent quand même livrer un bâtiment avec un toit qui coule. »

« Les jeunes architectes préfèrent les concours d'idées ou les concours ouverts, et les firmes bien établies préfèrent les concours sur dossier. Il faut que la culture des concours continue à se développer au Québec et il faut assurer leur diversité », résume Louise Amiot, qui compte plusieurs concours à son actif comme conseillère professionnelle.

LE CONSEILLER PROFESSIONNEL, UN RÔLE ESSENTIEL

Selon le Guide des concours, le conseiller professionnel est un architecte mandaté par le promoteur afin de préparer les documents relatifs au concours et d'en organiser les activités, en plus d'assurer le bon déroulement de ce dernier.



Cet architecte ne peut pas être un salarié permanent du promoteur. Comme son titre l'indique, il conseille le client sur le type de concours à adopter (une ou deux étapes, ouvert ou sur invitation), ainsi que sur la composition du jury. Pendant le déroulement du concours, il assiste le jury dans ses travaux, en s'abstenant toutefois de participer aux débats, sauf à titre de modérateur. Une fois un lauréat choisi et le concours terminé, le conseiller professionnel doit diffuser les résultats du concours, les projets soumis par les finalistes ainsi que le rapport écrit du jury. « N'importe quel membre de l'Ordre des architectes peut devenir conseiller professionnel. Il suffit de suivre le cours et d'être prêt à s'investir dans le processus d'un concours », constate Gilles Prud'homme. En effet, pour se qualifier comme conseiller professionnel, un architecte doit suivre le cours offert par le service de formation continue de l'Ordre. Il est possible pour un non-architecte de devenir conseiller professionnel s'il possède une autre expérience pertinente.

Pour l'instant, au Québec, les conseillers professionnels sont peu nombreux et la liste des conseillers reconnus doit être prochainement remise à jour. « La formation ne se donne que depuis quelques années », fait observer Louise Amiot. Selon elle, les principaux défis du conseiller professionnel sont l'élaboration d'un programme le plus complet possible et la composition (en collaboration avec le promoteur) d'un jury équilibré.

« Le programme est d'une importance capitale, et il faut le rendre le plus clair possible. Il faut donc aider le client à cerner très clairement ses besoins », explique Louise Amiot. C'est l'une des clés d'un bon concours, croit aussi Anne Cormier,



directrice de l'École d'architecture à l'Université de Montréal. « Le client doit faire le point sur exactement pourquoi ce projet est construit, à quels besoins il répond, etc. » Même son de cloche du côté de Jean-Pierre Chupin, pour qui « le concours vise à répondre à une question architecturale ». Quelle bibliothèque faut-il pour ce quartier urbain et multiculturel, par exemple ? « Et si cette question n'est pas présente, le concours est sans intérêt », ajoute-t-il.

Le jury forme le second élément crucial d'un concours. « Un bon jury est composé de gens qui comprennent l'architecture et qui ont la capacité de percevoir ce qu'un projet peut devenir », souligne Anne Cormier. Il ne faut pas oublier que si les architectes forment 50 % d'un jury, ils ont aussi la responsabilité d'expliquer aux autres membres ce qui fait (ou non) la valeur d'un projet. Il semblerait d'ailleurs que les architectes prêts à devenir membres de jurys de concours d'architecture soient une denrée rare par les temps qui courent. « Ça m'intéresserait de faire partie d'un jury, mais comme il y a relativement peu de concours au Québec, c'est trop tentant de participer comme concurrent ! » admet Éric Pelletier.

Le bassin de jurés se renouvelant peu, les mêmes visages reviennent donc fréquemment...

ET L'ARGENT, DANS TOUT ÇA ?

« On ne participe pas à des concours pour l'argent ! » s'exclame Éric Pelletier. En première étape d'un concours ouvert, il est fréquent que les architectes ne touchent aucune rémunération. Le Guide des concours prévoit une rémunération des architectes finalistes (80 % de ce qui est prévu au contrat-tarif de l'Association des architectes en pratique privée du Québec), mais celle-ci ne couvre habituellement pas les frais réellement déboursés par les architectes pour développer un projet, réaliser les esquisses, etc. « Les soirées et week-ends à la veille des dates de dépôt sont rarement comptés. C'est tentant d'en faire toujours plus », reconnaît Gilles Prud'homme.

« On ne peut pas tenir compte des excès de zèle, mais la rémunération est très correcte : dans le cas du concours pour l'agrandissement du MNBAQ, par exemple, les équipes finalistes recevront 175 000 \$ chacune », affirme Louise Amiot.

Ce qui ne sera tout de même pas suffisant pour faire avaler la pilule aux perdants : en effet, perdre un concours est un événement douloureux, confie Éric Pelletier : « Il y en a qui nous rentrent dans le corps plus que d'autres. Même si ça fait partie du jeu, on s'attache à certains projets. » Rien de plus normal, donc, pour les architectes déçus que de souhaiter voir rapidement les différents projets finalistes et consulter le rapport du jury pour mieux comprendre pourquoi leur projet n'a pas été retenu. En théorie – le Guide des concours le précise –, tous les finalistes doivent avoir accès à ces documents rapidement une fois le lauréat annoncé. En pratique, rien n'est moins sûr.

« Le concours de la Grande Bibliothèque remonte à huit ans et nous n'avons toujours pas vu le rapport du jury. Dans le cas du concours d'architecture initial pour la salle de concert de l'OSM, il y a trois ou quatre ans, on n'a jamais vu le rapport non plus », constate Jean-Pierre Chupin. « Pour assurer l'intégrité et la transparence du processus, il est essentiel de diffuser cette information. Autrement, on frustre tout le monde : les équipes finalistes, les médias, le grand public », ajoute-t-il.

Gilles Prud'homme s'inquiète lui aussi des délais anormalement longs dans l'obtention des documents relatifs aux concours. « L'Ordre demande systématiquement une copie du rapport du jury et de toutes les planches des finalistes, c'est dans le règlement. Dans les faits, je ne comprends pas pourquoi ça tarde très souvent. Plus on attend, plus on envoie un signal inquiétant. »

Craint-on la polémique ? Les jurés sont-ils trop frileux quand vient le temps d'assumer les propos critiques qu'ils ont pu tenir ? Diffuser un rapport de jury dévoilerait-il que les critères d'évaluation établis au départ ont changé en cours de route ? Que le meilleur projet n'est pas celui qui a été retenu ? Autant de questions qui trottent dans la tête des participants déçus.

Cette ultime étape du concours ne devrait pas être sous-estimée, estime Anne Cormier : « Avoir accès aux autres projets et à la décision détaillée du jury est très important. C'est ce qui nous permet de comprendre comment notre projet a été perçu et pourquoi le projet gagnant a été mieux perçu, justement. »

Parfois, comprendre pourquoi on a perdu est aussi précieux que d'avoir gagné. ■

NI POUR NI CONTRE, BIEN AU CONTRAIRE

HÉLÈNE LEFRANC

LEURS PARTISANS AIMERAIENT LE CROIRE, MAIS ILS SAVENT BIEN QUE LES CONCOURS NE COMPORTENT PAS QUE DES AVANTAGES. ILS SAVENT AUSSI QUE C'EST EN PRENANT BONNE NOTE DES DIFFICULTÉS QU'ON ARRIVE À LES APLANIR. CONCOURS : LES POUR ET LES CONTRE.

Quels que soient les acteurs interrogés, quand vient le temps de se prononcer sur les concours d'architecture, une seule chose semble faire l'unanimité : la nuance est de mise. Même les fervents partisans sont prêts à reconnaître – un peu malgré eux et du bout des lèvres – que la procédure en général comporte des défauts ou que certains concours en particulier n'ont pas été menés correctement.

Il est vrai que « le concours est issu d'une philosophie méritocratique. En les utilisant, la société accepte et honore l'excellence, de la même façon qu'elle envoie aux Jeux olympiques les meilleurs », explique Randy Cohen, architecte cofondateur de l'atelier Big City à Montréal et chargé de cours à l'École de design de l'UQAM. L'envers de la médaille serait-il les quelques frustrations forcément générées ? « Les concours mettent tout le monde de mauvaise humeur et engendrent de nombreuses critiques, car il y a forcément plus de perdants que de gagnants », constate avec ironie Jacques White, architecte et professeur à l'École d'architecture de l'Université Laval.

Quels sont donc les reproches adressés aux concours ? Le plus fréquent : la facture est salée. « La Ville a été obligée de suivre les directives du ministère de la Culture, qui exigeait un concours, mais il semble difficile pour une municipalité de payer le professionnel qui monte le concours et trois fois les honoraires aux finalistes », estime

André Boudrias, de la firme Boudrias et Légaré architectes à Longueuil. Boudrias est le conseiller professionnel qui a organisé le premier concours de la Ville de Longueuil, celui de la bibliothèque de Saint-Hubert. La procédure a coûté 300 000 \$ pour un bâtiment de 14 M\$ (à titre de comparaison, il a fallu dépenser 600 000 \$ pour le concours du Planétarium de Montréal sur un budget global de 33 M\$). Il en tire une conclusion qui est partagée dans le milieu : « Les concours valent la peine pour les projets d'envergure, par exemple à partir de 10 M\$. Mais le donneur d'ouvrage ne peut pas grever le budget destiné au projet pour monter le concours. »

CHER POUR LE CLIENT...

La crainte des élus et des responsables de la Ville de Longueuil était aussi de se lancer dans un projet qui ferait exploser les budgets, un grief qui revient souvent. « Certains designs extraordinaires nécessitent aussi des structures extraordinaires, mais on réalise sur le chantier que les coûts sont prohibitifs. Les idées doivent absolument tenir compte de la réalité. La procédure de concours aurait été dénigrée si les soumissions déposées par les entrepreneurs avaient fait monter d'un tiers le budget. Je pense notamment à l'ingénierie, qui représente la moitié des frais de construction d'un bâtiment. Sans ingénieur aux côtés de l'architecte participant, comment évaluer les projets correctement ? L'architecte ne peut pas se





contenter d'aller quêter auprès des ingénieurs des informations qui ne correspondent pas nécessairement à la réalité du concept proposé. Il faut que les ingénieurs soient inclus dans le processus et valident le budget. »

Longueuil a donc imposé aux candidats de s'adjoindre les services d'une firme d'ingénierie. Cette première au Québec a permis d'obtenir un projet certifié vert malgré la complexité de cette approche, avec des budgets conformes et vérifiés. En contrepartie, la rémunération des équipes ayant dû être augmentée, la dernière étape n'a réuni que trois finalistes au lieu de quatre. Ces décisions ont suscité des critiques, certains ayant perçu là un manque de concurrence et un dangereux précédent.

... ET POUR LES ARCHITECTES

Les concours représentent aussi pour la profession un coût que certains jugent excessif. Mario Saia, de Saia Barbarese Topouzanov architectes à Montréal, membre du jury du concours de la bibliothèque Rosemont-La Petite-Patrie, lauréat du concours du Palais des congrès de Montréal et de celui du siège social d'Hydro-Québec, n'engage d'ailleurs plus les énergies de sa firme pour la participation à des concours ouverts. « C'est de l'exploitation d'architecte qui coûte une fortune à chacun. Je nous trouve un peu naïeux de donner ainsi notre temps. À la première étape, le client bénéficie de centaines d'idées gratuitement. Les concours sur invitation et sur dossier offrent un meilleur cadre. » Normand Girard, architecte à la Ville de Montréal et chef de projet pour le Planétarium, le reconnaît avec un certain malaise : « Il est intéressant de faire un concours où l'on reçoit 62 projets lors de la première étape. En même temps, je dois constater que nous avons fait travailler tout ces gens-là sans qu'ils soient rémunérés. » Cela étant dit, la participation demeure volontaire.



Même les autres types de concours impliquent un investissement de la part des architectes. André Boudrias évalue à 3000\$ la présentation d'une soumission de son bureau. « Ils ont été 25 pour la bi-bibliothèque de Saint-Hubert, soit une valeur de 75 000\$ en documentation que la profession a remise gratuitement. Les architectes en ont-ils les moyens? » Jean-François Julien, de Cardin Ramirez Julien, firme lauréate du concours du Planétarium, apprécie – on ne s'en étonnera pas – les concours ouverts. Il exprime quand même certaines réserves : « Je trouve désagréable qu'on pellette tout du côté des architectes. Par exemple, dans le concours du Planétarium, une maquette 3D du site a été remise aux concurrents pour la deuxième phase avec une modélisation de tout le site. Si cela avait été donné d'emblée, tout le monde en aurait profité, car chacune des équipes a été obligée de s'en fabriquer une, ce qui représente environ 10 heures de travail. Une bonne étude de cas aurait aussi été très utile à tout le monde. »

BÉNÉFIQUE POUR LA PROFESSION...

Pourtant, quel que soit le type de concours choisi, les architectes continuent d'y participer en grand nombre, comme en témoignent les 108 inscriptions au concours du Musée national des beaux-arts du Québec. Ils doivent bien en tirer un avantage quelconque. Pour Mario Saia, « participer à un concours est intéressant et stimulant

pourvu qu'on soit payé. La recherche approfondie qui découle du travail d'équipe sous pression est fascinante. Même si l'on essaie de travailler à d'autres projets de cette manière, on n'atteint jamais la même intensité ».

Aux yeux de ses défenseurs, la principale qualité du concours ouvert est qu'il donne une chance à tous. « Nous avons participé à trois appels de candidatures sans jamais être retenus, dit Jean-François Julien. Nous existons depuis 17 ans, mais nous perdons toujours si on nous compare avec des firmes qui ont 40 ans d'histoire. Si, pour le Planétarium, les finalistes avaient été choisis sur la base de l'expérience, nous n'aurions pas été sur la liste. Pourtant, la qualité de nos idées a séduit. » Les « jeunes » architectes se sont ensuite alliés à leurs collègues d'Ædifica pour s'assurer les 20 points liés à la solidité de l'équipe en deuxième étape. Normand Girard se réjouit également qu'un concours comme celui-ci ait « permis de favoriser la relève et de faire éclore de nouveaux concepts ».

... ET POUR LA SOCIÉTÉ

Quoi qu'en pensent les architectes, ne faut-il pas retenir surtout la dernière partie de cette déclaration et se placer du côté de l'intérêt public? Pierre Lacombe, astronome et directeur du Planétarium de Montréal, a été membre du jury du concours. Il s'étonne encore : « En tant que client, nous sommes très contents. Les études

de faisabilité avaient déjà permis d'obtenir un concept solide, mais le concours nous a apporté une très grande variété de propositions. Le projet gagnant n'est pas le seul qui proposait de percer la dalle olympique pour amener la lumière naturelle en sous-sol, mais c'est quelque chose que nous n'avions ni demandé, ni même imaginé dans les concepts préliminaires. Sans concours, nous n'aurions pas eu cette bonne idée.»

Chacun reconnaît pourtant qu'il serait contre-productif d'organiser des concours pour tous les projets. « Il faut qu'il y ait un intérêt architectural. On ne va pas se mettre à organiser un concours pour un centre commercial banal à Blainville, fait valoir Jean-François Julien. Mais dans certains projets particuliers, on a besoin de plusieurs idées. Même quand les firmes sont sélectionnées sur la base de l'expérience, il y a confrontation de différentes idées.»

Le bureau Design Montréal, lorsque sa mission a été élargie afin d'améliorer la qualité des projets publics, a étudié ce qui s'est fait à l'international. D'après la directrice, Marie-Josée Lacroix, « Le concours est un processus qui a fait ses preuves partout dans le monde pour générer de la qualité. Je n'en vois pas de meilleur pour le secteur public. La Loi sur les cités et villes nous oblige à aller chercher le juste prix et à rendre la commande publique accessible à tous. Plutôt que de sélectionner les professionnels sur la base d'une offre de services combinant expérience et prix, pourquoi ne pas plutôt sélectionner l'équipe qui présentera le meilleur concept dans les limites d'une enveloppe budgétaire préétablie? » Elle croit donc beaucoup à cette formule « éthique et transparente » qui favorise en même temps, selon elle, « une saine émulation entre les concepteurs et une plus grande qualité des projets. Le concours est aussi un moyen d'offrir à nos designers et architectes l'accès à une première commande publique, surtout lorsque la formule est ouverte, sans exigence de préqualification basée sur le dossier professionnel. » Avec ses cinq partenaires, dont la Ville et le gouvernement du Québec, Design Montréal lancera prochainement un appel afin de déterminer des projets de portée publique pouvant faire l'objet de concours de design ou d'architecture.

À QUELLES CONDITIONS ?

Malgré tout, des doutes subsistent quant à la possibilité d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix par la voie des concours. Pour Normand Girard, « le donneur d'ouvrage est loin des architectes participants et ne peut pas dialoguer avec eux. Il y a donc un risque que le client soit déçu, que le projet ne soit pas en phase avec ses besoins. De plus, le jury est souverain dans sa décision. Sans compter que la composition du jury détermine



tout; un autre jury choisira un autre projet.» André Boudrias abonde dans le même sens : « Dans un concours, le temps du design est figé dans une étape courte. Il n'y a pas de relation entre les gens qui préparent les plans et les clients, il faut attendre le résultat pour demander des modifications, en espérant que l'architecte participe de bonne grâce à l'évolution du concept.»

Ces difficultés sont aplanies lorsque le concours est correctement organisé. « La qualité d'un projet dépend de la qualité du programme, précise Marie-Josée Lacroix. Il oblige le client à s'interroger sur ses besoins et à bien cerner l'objet du concours. » L'architecte Jacques White est sans doute l'un des rares professionnels au Québec à avoir joué tous les rôles possibles par rapport aux concours : participant, conseiller professionnel, membre de jury, membre du comité des concours de l'OAQ et analyste pour l'Ordre. Il donne également l'atelier de formation intitulé *Préparation, approbation et conduite de concours au Québec*. Il considère la « convergence des acteurs » comme une qualité essentielle du concours : « Le concours organise le dialogue et force tous les gens concernés à se rencontrer en amont. Durant la période de préparation, le conseiller professionnel effectue un travail d'ajustement et pose toutes les questions aux différents acteurs en cernant bien leurs attentes et les contraintes intangibles. Seules les questions qui restent ouvertes sont mises en concours. Cela permet de rédiger un programme et un règlement précis, uniquement à partir de ces

points, ce qui encadre et optimise le travail de conception des architectes.»

ALLIER RAISON ET PASSION

La suite est logique, d'après Jacques White : les concours soulèvent l'enthousiasme et élèvent la barre, car les architectes se dépassent et veulent gagner. Tous les acteurs attendent, excités, un résultat à la hauteur. Personne ne veut se contenter de l'ordinaire. Il se souvient d'un maire membre d'un jury qui avait « l'impression de déballer des cadeaux de Noël » ! Bien sûr, le concours recèle aussi un danger, celui, du côté du jury comme des architectes, d'en faire trop, d'aller vers le spectaculaire au-delà de ce qui est nécessaire au projet tout en négligeant d'autres aspects. « Au fond, conclut White, l'objectif est d'arriver à la solution la plus intelligente pour un client, un site et un programme spécifiques. Heureusement, on observe de moins en moins de gestes démesurés. L'expérience des concours se développe au Québec et nous sommes en train d'améliorer nos façons de faire.»

Le concours comporte toujours une certaine part de risque. « C'est comme les voyages, résume-t-il. Si on a peur de prendre l'avion, de mal manger et de se faire avoir par un hôtelier dont on ne comprend pas la langue, il vaut mieux ne pas partir à l'étranger. » Mais si l'on a une âme d'aventurier et que l'on met en place toutes les conditions pour se préparer de belles surprises alors, il n'y a plus de raison de ne pas s'envoler... ■



PLANÉTIARIUM RIO TINTO ALCAN DE MONTRÉAL, CARDIN RAMIREZ JULIEN ET ÆDIFICA, ARCHITECTURE ET DESIGN



LE MINISTÈRE QU'ON COURT

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) se trouve à être le plus important initiateur de concours au Québec. Une trentaine de concours ont été réalisés sous son impulsion : agrandissements ou nouvelles constructions de bibliothèques, de salles de spectacle et de centres culturels. À partir de 1998, le Ministère a en effet instauré le principe du concours pour tous les bâtiments qu'il subventionne dont le budget de construction s'élève à plus de 2 M\$. Ce seuil pourrait prochainement être haussé à 5 M\$.

Les arguments en faveur des concours sont connus : architecture de qualité, choix entre plusieurs concepts, possibilité d'innovation et de créativité. Néanmoins, on a constaté quelques dérives : « Plusieurs donneurs d'ouvrage pointaient un problème de dépassement budgétaire substantiel, observe Claude Cloutier, architecte responsable des concours d'architecture au MCCCF. Il nous a fallu apporter de la rigueur et redorer l'image des concours. » Le Ministère a donc adopté un canevas pour encadrer le processus, depuis la planification jusqu'à la livraison. Désormais, les concours sont entre autres mieux préparés, et les élus qui ont des attentes particulières doivent les indiquer dans le programme et en tenir compte dans le budget. L'amélioration n'a pas tardé. « Depuis, il y a beaucoup moins de dépassements et, quand il y en a, ils sont de moindre envergure », remarque le responsable.

Le Ministère a également opté pour une première sélection de firmes sur la base de dossiers de candidature afin d'être mieux en mesure d'évaluer l'expérience de l'architecte chargé de projet, les performances antérieures de la firme et même la perception du projet à réaliser. « Avec les outils dont on dispose aujourd'hui, il est trop facile d'en mettre plein la vue avec une esquisse, même si on est seul dans son sous-sol. Que le jury choisisse un projet sans savoir qui est derrière, ça n'a rien pour rassurer les donneurs d'ouvrage. Nos projets sont complexes et je ne crois pas que ce soit le bon endroit pour faire ses classes. Cela peut paraître discriminatoire mais, dans les derniers concours tenus, les gagnants ont souvent été de jeunes architectes associés à des collègues plus expérimentés », fait valoir le fonctionnaire.

Par ailleurs, le Ministère travaille actuellement avec le comité des concours de l'Ordre des architectes à standardiser les documents afin de faciliter le travail des différents acteurs et l'approbation des règlements.

L'ensemble de ces orientations vise à pérenniser les concours. « J'ai tendance à penser que nous sommes sur la bonne voie, car je perçois beaucoup moins de réticences qu'il y a cinq ans. Finalement, ce processus de réalisation est aujourd'hui plutôt bien reçu par les élus et les responsables de municipalités », conclut le fonctionnaire chargé de les convaincre.



LES CONCOURS EN FRANCE

JE T'AIME MOI NON PLUS

MARIE-NOËLLE GUILLEMETTE

CÔTÉ CONCOURS, LA FRANCE A DE QUOI FAIRE L'ENVIE DE SES VOISINS EUROPÉENS ET DE SES COUSINS D'AMÉRIQUE : UNE POLITIQUE DE COMMANDE PUBLIQUE SOLIDE, BIEN ENCADRÉE, QUI A FAIT SES PREUVES. ET LES ARCHITECTES FRANÇAIS N'EN SONT PAS PEU FIERS. SAUF QUE...



« Satisfaits ? Bien sûr que les architectes français sont satisfaits des concours. À part que les Français ne sont jamais satisfaits de rien ! » Avec cette boutade, Denis Dessus, vice-président du Conseil national de l'Ordre des architectes de France, résume parfaitement le climat qui règne dans son pays à propos des concours d'architecture. D'un côté, jeunes et vieux architectes de la République s'entendent sur les vertus de leur système de commande publique, et de l'autre, tous auraient des bémols à y apporter. Critiques, ces Gaulois.

PRÉCIEUX CONCOURS

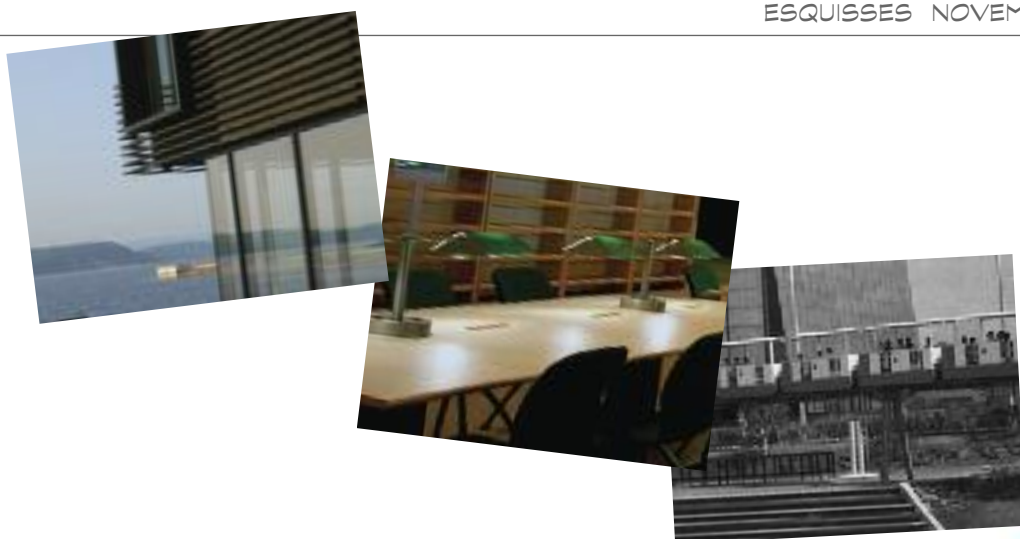
D'emblée, Denis Dessus précise : « Les architectes en France sont très privilégiés par rapport à leurs confrères d'autres pays. » Et pour cause ! Avec une Loi sur l'architecture unique au monde, qui leur accorde le monopole du projet architectural, une Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (MOP), qui les protège du copinage et autres magouilles, et le Code des marchés publics, qui rend le concours obligatoire pour toute construction neuve au-delà d'un certain seuil, les architectes français sont équipés pour dessiner tard.

D'ailleurs, comme le constate Catherine Blain, architecte et enseignante-chercheuse à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, les concours ont plutôt bonne presse. « Ils sont largement appuyés par l'opinion publique et par les architectes, car c'est tout de même le seul mécanisme démocratique qu'on ait. Autrement, on retourne au temps des califes ! » Jacques Cabanieu, ancien secrétaire général de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), abonde dans le même sens : « J'ai été pendant 16 ans le défenseur des concours. Pour moi, c'est la vraie bonne façon

de choisir un architecte pour un projet public, car on ne le juge pas sur son passé, on ne le juge pas sur sa figure, on le juge sur l'idée qu'il a pour un projet donné. »

Des concours démocratiques donc, et anonymes en plus, libérant le jury de toute propension à mieux traiter l'un que l'autre. Si ce système engendre une saine et juste concurrence au sein de la profession, donne-t-il pour autant toujours les résultats escomptés ? « Je crois que les concours permettent une vraie émulation et donnent naissance à une architecture d'excellente qualité. Il peut y avoir des résultats décevants, comme ce fut le cas pour l'Opéra de la Bastille, mais il s'agit là d'une exception dans l'histoire architecturale française », estime Denis Dessus. Rappelons que le concours international de la Bastille a été remporté en 1983 par l'architecte canado-uruguayen Carlos Ott dans la plus grande confusion : les membres du jury avaient cru reconnaître la signature d'un de leurs favoris, l'américain Richard Meier. Le concours s'était conclu par une intervention du président Mitterrand. « Mais 99 % des concours en France ne sont pas le fait du Prince », affirme Dessus. Bernard Tschumi, architecte franco-suisse de renommée mondiale à qui l'on doit entre autres le parc de La Villette à Paris, partage cet avis : « Je crois qu'il y a une grande qualité dans ce qui se bâtit en France et c'est grâce au système des concours. Nous ne sommes jamais à l'abri des mauvaises surprises, comme celle de la Bastille, mais aujourd'hui, les jurys font plus attention. »

Les concours ont aussi ce grand intérêt qu'ils stimulent la création de l'architecte, observe Tschumi. « Lorsqu'on travaille directement avec son client privé, on ne fait bien souvent que pro-



jeter les anxiétés et les attentes de celui-ci. Alors qu'en concours, on a une plus grande liberté. On peut créer un projet auquel ni le client ni le jury n'avaient pensé.»

CONCOURS DE CIRCONSTANCES

Malgré ces avantages, le gazon n'est pas si vert dans le jardin des concours français. Et les bémols sont multiples, à commencer par le nombre de concours lancés. « Quasiment toutes les commandes publiques font l'objet d'un concours. Le moindre petit immeuble de huit logements y passe. Et ce sont ces petits trucs mal payés que déplorent les architectes, car le danger de ces concours effrénés, c'est l'épuisement de la profession », constate Catherine Blain, soulignant qu'en moyenne, une agence gagne un concours sur dix. Facile alors d'imaginer ce qu'il en coûte en temps et en argent à une firme qui envoie mensuellement une centaine de dossiers de candidature... Beaucoup d'appelés, peu d'élus. Une réalité d'autant plus criante qu'en ces temps de crise

économique mondiale, nombre d'architectes, auparavant rassasiés avec leur clientèle privée, se rabattent aujourd'hui sur les concours pour boucler leurs fins de mois. « Le nombre grandissant de candidatures sur les concours pose un problème. Pour un petit projet de 600 m², on peut recevoir jusqu'à 100 candidatures ! » s'étonne Marie Minier qui, à titre d'architecte en chef de l'État au ministère de la Culture, a fait partie de plusieurs jurys de concours. Une situation qui n'épargne pas les grands noms, aux dires de Tschumi : « On perd beaucoup de concours pour en gagner un. Bien sûr, on est rémunéré lorsqu'on présente un projet, mais je peux vous affirmer une chose, c'est que plus une agence est grosse, plus elle perd d'argent sur les concours ! » affirme-t-il. On peut ainsi comprendre pourquoi certains grands lauréats, ayant maintes fois fait leurs preuves, se disent « fatigués » de concourir.

Or, si les temps sont durs pour les Tschumi de ce monde, imaginez pour les jeunes architectes. « C'est très difficile de partir une agence, et

encore plus de percer dans les concours parce qu'il n'y a aucune réglementation obligeant les jurys à donner sa chance à une jeune équipe », explique Mathieu Julien, fondateur de l'agence 100 % architecture, installée à Tours. « J'ai envoyé plusieurs dossiers de candidature, sans jamais franchir le cap de la pré-sélection », confie-t-il avec déception mais sans amertume, gardant une bonne opinion du système des concours. « S'ils n'encouragent pas forcément le travail des jeunes, les concours limitent le copinage et poussent les architectes à être au max de leur créativité. »

Même son de cloche de la part de Gonzalo Galindo, jeune architecte de 44 ans et fondateur de l'agence inSpace à Paris. « Il faut travailler jour et nuit, accumuler les prix, les références et la crédibilité nécessaires pour être retenu à des concours. Depuis sept ans, on ne fait que ça, s'inscrire à des concours ! » Une trentaine d'inscriptions, quatre projets lauréats. La moyenne. Voilà pourquoi, d'après Catherine Blain, une agence doit posséder une clientèle privée afin de

pouvoir participer à des concours sans se ruiner. « Ou elle a un certain capital, ou alors les reins bien solides. »

Et qu'en est-il pour le donneur d'ouvrage? « C'est une procédure lourde et complexe pour un maître d'ouvrage, note Denis Dessus, puisqu'elle est très encadrée et codifiée. » Marie Minier déplore quant à elle le manque d'argent alloué aux concours. « Les architectes disent que les enveloppes ne sont pas assez élevées, et je suis d'accord. Les décideurs créent souvent des programmes traditionnels dans lesquels une architecture plus élaborée, donc plus coûteuse, est évacuée. » En d'autres termes, « on demande souvent la lune pour pas grand-chose! » fait valoir Catherine Blain.

PPP

Depuis quelques années, un nouveau venu porte ombrage aux concours publics : le partenariat public-privé. L'ensemble de la profession est contre cette approche, puisqu'en annexant l'architecte à l'entreprise privée, elle ne va pas dans le sens

de l'indépendance de la profession, de la qualité architecturale et du moindre coût de construction. « La concurrence étant quasiment supprimée dans les PPP, vous n'avez que les quatre *majors* qui risquent de ne vouloir qu'une chose : faire du profit. Dans ce cadre-là, l'architecte ne se bat plus pour que son client public réalise le meilleur projet, mais pour que son client privé fasse le meilleur profit », juge Denis Dessus. Une solution? « Que l'État effectue les consultations de contrat de partenariat après le choix de l'architecte et du projet, donc après le concours », proposent à l'unisson Dessus et Cabanieu. Ainsi seraient assurés la qualité architecturale du projet et l'intérêt public de l'opération.

Le concours public demeure donc le mode opératoire qui sert le mieux les architectes français et la qualité architecturale. Et du reste, conclut Tschumi, c'est comme pour la démocratie : c'est un très mauvais système, mais c'est le meilleur qu'on connaisse! ■



PARC DE LA VILLETTE, BERNARD TSCHUMI ARCHITECTE

TOUTES LES VIGNETTES DU DOSSIER PAVILLON DU QUÉBEC D'EXPO 67, PAPINEAU, GÉRIN-LAJOIE, LEBLANC ET DURAND, PHOTO | ARCHIVES DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MUSÉE DU FJORD, MENKES SHOONER DAGENAIS, BCS ET M ARCHITECTES, PHOTO | STEVE MONTPETIT, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, MENKES SHOONER DAGENAIS, PATKAU, CROFT PELLETIER ARCHITECTES, PHOTO | BERNARD FOUGÈRE



Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec

NOS MEMBRES SONT LES « EXPERTS » DANS L'INSTALLATION DE

- Systèmes de revêtement métallique conventionnels pour murs et toitures
- Revêtements métalliques modulaires
- Panneaux métalliques « sandwich » isolés préfabriqués
- Bardage et déclins de toutes sortes

SERVICES OFFERTS SANS FRAIS AUX ARCHITECTES

- Assistance dans la conception de projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les matériaux et produit connexes

À spécifier dans vos devis

CERTIFICATION DE CONFORMITÉ DES MATÉRIAUX

- Vérification des matériaux au chantier incluant la confirmation des calibres d'éléments métalliques avec micromètre
- Transmission des rapports d'inspection aux architectes
- Émission de **CERTIFICATS DE CONFORMITÉ** des matériaux
- **Tous les frais du programme assumés par l'AERMQ**




Concours de design

- Ce concours annuel vise à reconnaître les architectes qui s'illustrent avec des projets de grande qualité architectural et qui font usage de systèmes de revêtement métallique.
- La date limite pour soumettre un projet pour l'édition 2010: **le 16 octobre 2009**

Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.

Téléphone: (450) 434-1164
 Sans frais: 1-877-434-1164
 Télécopieur: (450) 434-1225
 courriel: info@aermq.qc.ca

Les Gagnants du concours de design 2009 ont été dévoilés: voir www.aermq.qc.ca

INFORMATIONS

UNE LANTERNE SUR LE QUAI

HÉLÈNE LEFRANC

C'EST UN PAVILLON DE RENCONTRE ET D'EXPOSITION QUI A ÉTÉ CRÉÉ POUR UN ÉVÉNEMENT ÉPHÉMÈRE, MAIS SON USAGE SE POURSUIVRA DANS LE TEMPS. CET AGRANDISSEMENT A DONC VU LE JOUR SOUS LE SIGNE DU PARADOXE... ET DE LA CONSTRUCTION DURABLE.

« La pérennité de l'architecture évoquée ici ne s'exprime pas uniquement dans la solidité de la matière ou la grande stabilité de la charpente, mais plutôt dans la pensée qui la met en forme. » D'emblée, le ton est donné. Le pavillon Espace 400^e n'est pas un bâtiment vert comme un autre et son côté durable englobe bien d'autres aspects que l'efficacité énergétique ou les matériaux sains. Gilles Prud'homme, de l'agence Dan S. Hanganu architectes, s'est employé à le démontrer tout au long de la conférence donnée le 22 septembre dernier dans le cadre des Mardis verts.

L'Espace 400^e est une commande conjointe de Travaux publics et services gouvernementaux Canada et Parcs Canada. Les maîtres d'ouvrage ont demandé au consortium composé de Dan S. Hanganu architectes et Côté Leahy Cardas architectes de rénover et d'agrandir de plus du double de sa surface l'ancien Centre d'interprétation du Vieux-Port de Québec. L'échéancier était serré : les architectes ont été impliqués à partir de décembre 2005, et la réalisation était prévue pour 2008. Pour accélérer les travaux, le chantier a été découpé en trois campagnes successives, la première débutant à l'automne 2006.

FLEXIBILITÉ IMPOSÉE

Le nouveau bâtiment devait en effet servir dans le cadre des festivités du 400^e anniversaire de Québec, avant d'accueillir, à partir du printemps 2010, le Centre de découverte, qui proposera une nouvelle exposition de Parcs Canada. L'objectif du programme était donc d'obtenir suffisamment de flexibilité pour qu'il ne soit pas nécessaire de transformer le bâtiment après les célébrations du 400^e. Un programme qui se veut en soi spectaculaire pour un lieu « phare » s'il en est un : c'est en effet au bord du bassin Louise qu'est ancré le bâtiment, une ancienne cimenterie.

Gilles Prud'homme rappelle les grands thèmes qui ont sous-tendu la conception : spatialité, transparence, mouvement et lumière. On ne s'étonne donc pas de la recherche de contrastes, y compris dans l'usage de blanc et de gris, ainsi que de la volonté d'obtenir un espace qui ne se perçoit pas en un coup d'œil, mais se laisse appréhender progressivement, incitant ainsi à la déambulation.

LÉGÈRETÉ PROPOSÉE

Le bâtiment initial, bien qu'il ait été rénové en 1984, comportait une enveloppe de colombage et une isolation « rudimentaire », proches des normes résidentielles, et comportant des problèmes d'infiltration. Il était par ailleurs très compartimenté. Le parti pris a été de conserver autant que possible la structure et l'enveloppe, en habillant cette dernière d'une « double peau » de verre. Les donneurs d'ouvrage souhaitaient obtenir un bâtiment de maçonnerie harmonisé avec l'environnement de la capitale,



mais l'équipe d'architectes imaginait plutôt – à cause de la situation géographique en retrait et sur les quais – l'apparence d'une lanterne et une certaine légèreté. Le résultat devait, selon eux, se détacher sur l'horizon du Vieux-Québec, plutôt qu'en imiter le décor. « C'est un objet isolé dans un espace public. Ce n'est pas la ville qui se construit là », résume Gilles Prud'homme.

Cette enveloppe n'est pas uniforme. Ornée de motifs sérigraphiés qui réduisent l'éblouissement, accrochent la lumière et offrent plus ou moins d'opacité, elle présente par endroits un aspect changeant, selon le cycle des jours et des saisons. Elle se termine en hauteur et sur les façades par des rambardes qui paraissent prolonger le bâtiment et abolissent la frontière entre intérieur et extérieur. De loin, il devient difficile de distinguer si les silhouettes se meuvent dedans ou dehors. Des terrasses, un toit vert, une surface blanche autorisant les projections – et cachant du même coup un isolant –, un auvent qui protège l'entrée et des percées lumineuses complètent le tableau et l'animent.

MOBILITÉ SUGGÉRÉE

La paroi de verre a aussi permis d'ancrer le bâtiment au sol, tout en favorisant une circulation fluide entre la nouvelle partie et l'ancienne – surélevée – et entre l'intérieur et l'extérieur. « Nous voulions une certaine porosité, que le public puisse entrer dans le bâtiment sans payer, que celui-ci devienne un lieu de passage », reprend le conférencier.

PAVILLON ESPACE 400^e, DAN S. HANGANU ET CÔTÉ LEAHY CARDAS, ARCHITECTES, PHOTO | MICHEL BRUNELLE

L'intérieur du bâtiment est constitué d'un immense atrium, équipé d'un escalier sculptural et d'un ascenseur panoramique, à partir duquel sont distribués en quinconce des demi-niveaux, avec d'un côté les espaces situés dans l'ancien bâtiment et de l'autre ceux de l'ajout. Là aussi la circulation entre les deux entités est favorisée. Les ouvertures qui scandent la déambulation offrent des vues sur le bâtiment et l'espace parcouru, ou sur les terrasses et les paysages environnants. L'ensemble s'élève sur quatre étages. Au quatrième, sont aménagées les salles de réunion et de rencontre.

Côté matériaux, l'attitude rejoint celle des artistes de l'Arte Povera. Le béton est essentiellement laissé à l'état brut, ce qui a nécessité la mise en place d'une paroi d'absorption dans le plus grand espace pour améliorer le



confort acoustique. En l'absence de plafond, les conduits – y compris ceux qui sont radiants – sont exposés. « Cela a été difficile pour les ingénieurs, chacun étant déstabilisé parce que tout est apparent, remarque Gilles Prud'homme. Le projet a demandé une grande coordination lors de l'installation; il fallait savoir ce qui, du chauffage ou de l'électricité, devait passer avant. »

DURABILITÉ AFFIRMÉE

Et l'aspect durable dans tout ça ? Les maîtres d'ouvrage demandaient en effet un projet respectant les critères de LEED argent, même s'ils ne souhaitaient pas faire la demande de certification comme telle. Pour l'équipe d'architectes, le défi n'était donc pas seulement d'arriver à la qualité architecturale du bâti, de traduire la volonté de faire un lieu social et de conserver des structures existantes à près de 75 %. Elle a en plus travaillé selon le principe du design intégré avec les ingénieurs de SNC Lavalin et de Cima.

Le grand vide central que représente l'atrium joue le rôle d'une cheminée naturelle. La double paroi de verre agit comme un accumulateur de chaleur, à la manière d'une serre. Un mur noir emmagasine la chaleur le jour pour la rendre la nuit. Et on a aussi eu recours à la géothermie, avec planchers radiants et bassin d'accumulation thermique. L'été, des ventilateurs équipés de sondes évacuent le trop-plein de chaleur. Quelques zones permettent aux occupants de contrôler eux-mêmes leur atmosphère mais, pour l'essentiel, le contrôle est largement automatisé et devrait permettre l'amélioration des performances énergétiques au fil du temps.

QUALITÉ SOIGNÉE

Un soin particulier a été apporté à la réalisation du mur rideau, qui a été préfabriqué en usine. Le squelette du mur est en acier galvanisé, et le verre est collé – et non pas scellé – avec du silicone. La terrasse en toiture permet d'arrimer le mur rideau et le mur simple. Pour assurer la qualité de réalisation, l'enveloppe a été retirée du mandat de l'entrepreneur général et confiée à un seul entrepreneur et fabricant.

D'autres aspects du programme accentuent l'aspect écologique de l'Espace 400^e : accessibilité du site par divers modes de transport alternatifs, maximisation de l'éclairage naturel, utilisation de finis de surface à faible dégagement de composés organiques volatils (COV), installation d'appareils sanitaires à bas débit d'eau et à contrôle de présence. Le projet a d'ailleurs reçu cette année les prix d'excellence Recyclage et reconversion et Architecture et développement durable de l'Ordre des architectes. ■

Tranquillité d'esprit assurée pour dix ans

Enfin une assurance dommage ouvrage qui vous protège vraiment.

- Une couverture de 10 ans qui débute à la fin des travaux.
- Il n'est pas nécessaire d'établir la faute.
- Règlement rapide.
- Indemnisation pour les pertes de revenus.
- Couverture possible de plus de 100 000 000 \$.
- Protection contre l'inflation.

Le Code civil crée une présomption de responsabilité légale à l'égard des professionnels de la construction pour la perte d'un ouvrage.

Remboursement de la totalité des frais de réparation du vice incluant les pertes de revenus, et vient suppléer à l'assurance pour créanciers et omissions via le Fonds que détiennent les architectes.



ASSURANCE DOMMAGE DÉCENNALE®

Racine & Chamberland Courtiers en assurances de dommages
4001, Crémazie Est, bureau 500, Montréal (Québec) H1Z 2E2
Directeur de projet : **Bernard Bousseau** : 514 723-8078
www.racinechamberland.com | www.assurancesdecennale.info

Mardi verts

Développement durable en milieu universitaire

L'exemple du Campus de Longueuil

Alain Webster, professeur, vice-recteur à l'administration et au développement durable, Université de Sherbrooke

17 novembre

partenaires de la saison



LumiGroup



conférences
automne 2009

lieu | Université de Montréal
2940, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
salle 1120

cocktail bio inclus | 17 h 30
conférence | 18 h 00

inscription obligatoire
mardisverts@oaq.com

une initiative de
l'Ordre des architectes du Québec
[Comité des techniques et bâtiments durables]



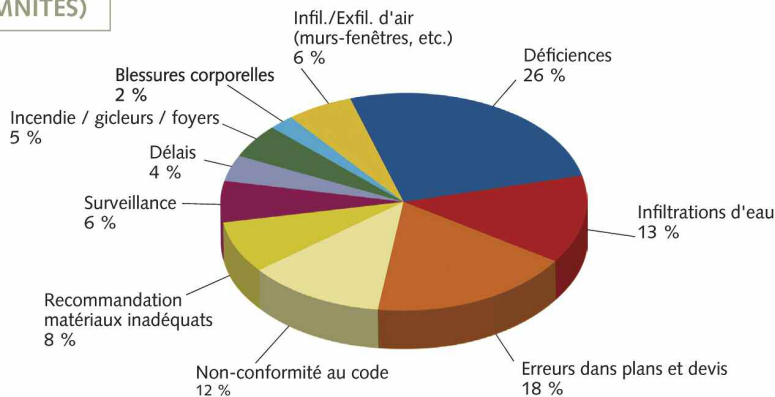
DES STATISTIQUES EN PROVENANCE DU FONDS DES ARCHITECTES

C'est fait!

Dans le but de faire suite à la dernière assemblée annuelle de l'Ordre, où il a été demandé au Fonds de produire des statistiques sur la fréquence et la sévérité des réclamations, nous avons mis à jour les données qui ont servi à cibler, en 2001 et 2007, le contenu des principaux cours de formation devant être commandités par le Fonds. Le premier graphique indique la répartition globale de nos dossiers de sinistres ouverts depuis 1998, année où le Fonds a pris le contrôle de la gestion de ses dossiers. Les sinistres sont classés par cause et selon la sévérité.

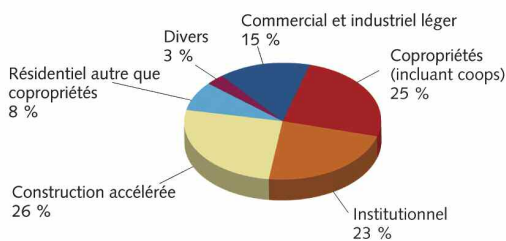
Ensemble des sinistres depuis 1998

SÉVÉRITÉ (FRAIS et INDEMNITÉS)

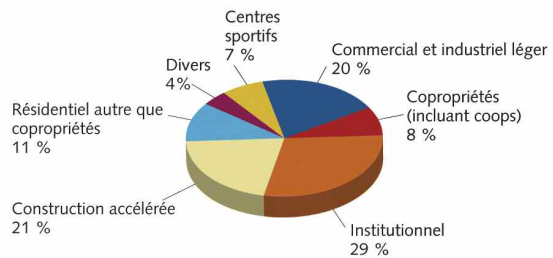


Les graphiques suivants reprennent chacune des causes séparément. Ici aussi, nous avons fait la répartition selon la sévérité dans les secteurs d'activité les plus importants.

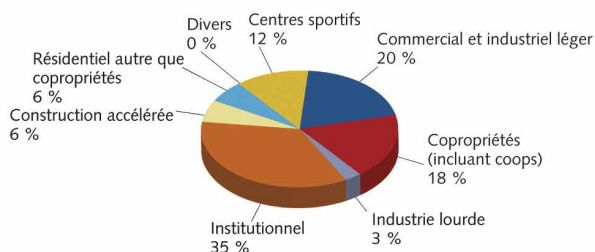
DÉFICIENCES



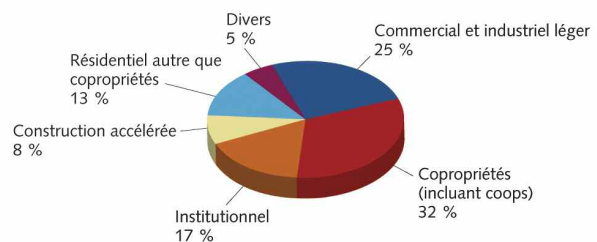
INFILTRATIONS D'EAU



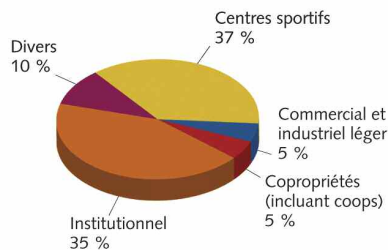
ERREURS DANS PLANS ET DEVIS



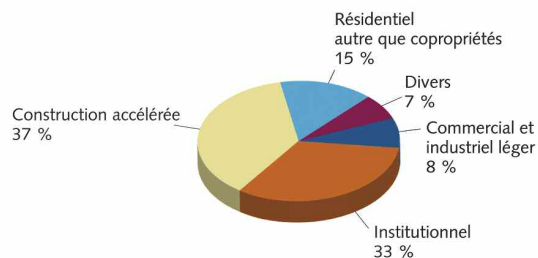
NON-CONFORMITÉ AU CODE



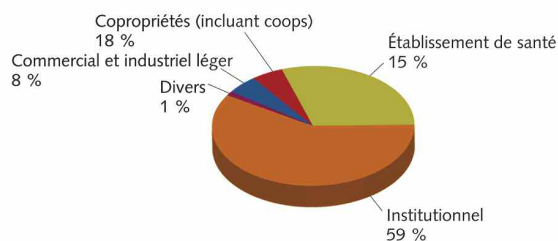
RECOMMANDATION MATÉRIAUX INADÉQUATS



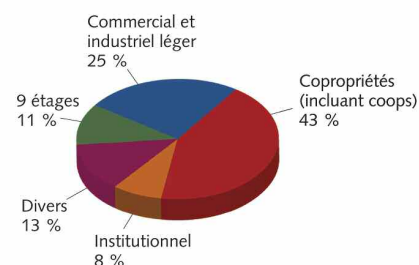
SURVEILLANCE



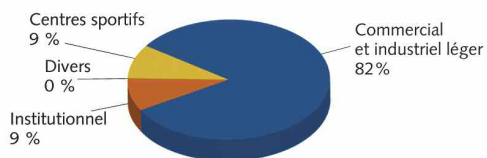
DÉLAIS



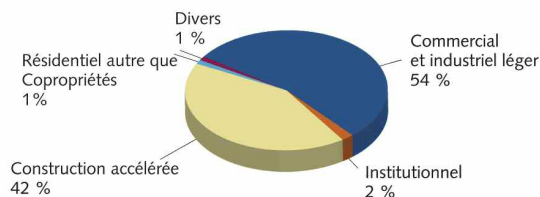
INCENDIE/GICLEURS/FOYERS



BLESSURES CORPORELLES



INFIL./EXFIL. D'AIR (MURS-FENÊTRES, ETC.)



Bien que certaines catégories (secteur d'activité et causes) ne soient pas décrites avec précision, il demeure possible de faire ressortir certains des litiges les plus coûteux pour le Fonds des architectes, soit, par ordre d'importance décroissante :

- Déficiences
- Erreurs plans et devis
- Infiltrations
- Code

Au cours des prochaines années, le Fonds continuera à dégager les tendances et à alimenter le contenu des cours de formation continue, le tout en étroite collaboration avec l'Ordre. En maintenant une contribution financière annuelle constante, en commanditant certains événements, en favorisant l'organisation de séminaires et de forums, de même qu'en rédigeant ses capsules dans *Esquisses*, le Fonds entend demeurer actif afin d'aider les architectes à éviter les écueils qu'ils doivent surmonter quotidiennement dans la pratique de leur profession et, ainsi, à être plus productifs et plus performants.

Le Fonds

LES RÉGLEMENTS D'URBANISME

LOUIS BRUNET

DANS LE PRÉCÉDENT NUMÉRO D'ESQUISSES, NOUS AVONS FAIT UN SURVOL DES LOIS QUI PERMETTENT AUX MUNICIPALITÉS D'ADOPTER DES RÉGLEMENTS QUI ONT UN IMPACT SUR LA PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE. NOUS EXAMINONS DANS CE DEUXIÈME ARTICLE LA NATURE ET LE CONTENU DES RÉGLEMENTS D'URBANISME.



RÈGLEMENT DE ZONAGE

Toutes les municipalités ont un règlement de zonage. Celui-ci édicte les règles qui gèrent le cadre bâti. Ce règlement couvre l'ensemble des normes qui s'appliquent à la volumétrie des bâtiments, à leur implantation, aux usages autorisés et à l'aménagement des espaces extérieurs. Pour bien comprendre la nature du règlement de zonage, rappelons pourquoi il a été conçu. En 1977, le gouvernement provincial imposait à toutes les municipalités d'adopter un règlement de zonage. Le premier objectif du législateur était d'assurer à tous les citoyens demandant un permis un traitement équitable par l'entremise de règles établies à l'avance, consultables, uniformes et appliquées sans discrimination. Le deuxième objectif était d'accorder aux citoyens un contrôle sur la réglementation en leur permettant de s'opposer par voie référendaire à certains changements proposés au règlement de zonage. C'est de ce deuxième objectif que découlent la structure et le nom du règlement de zonage. Pour permettre aux citoyens de se prononcer par voie référendaire, le territoire est divisé en zones. Les citoyens peuvent s'opposer aux changements réglementaires applicables à la zone où ils résident et aux zones adjacentes. Par ce principe, le législateur accordait donc à la population un important contrôle démocratique sur l'avenir des quartiers.

Les limites d'une zone ne sont pas déterminées de façon arbitraire. Il s'agit du résultat de la planification du territoire. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à l'intérieur d'une zone les

normes doivent être uniformes. Ainsi, le secteur commercial d'une ville se trouvera nécessairement dans une zone différente de son secteur résidentiel, où les commerces sont interdits. De plus, le secteur commercial peut être divisé en plusieurs zones si, par exemple, différentes hauteurs de bâtiment sont autorisées sur certains tronçons d'une même rue commerciale.

Le règlement de zonage se présente généralement sous la forme d'une carte qui divise en zones le territoire d'une municipalité. Chacune de ces zones fait l'objet d'une grille dans laquelle sont définis les constructions et usages autorisés dans la zone en question. Le texte réglementaire qui accompagne ces deux outils couvre les aspects normatifs applicables à l'ensemble du territoire, tels que le nombre d'unités de stationnement à fournir, la plantation d'arbres ou la dimension des bâtiments accessoires. Le contenu de chacune des grilles doit respecter le plan d'urbanisme de la municipalité. Comme nous le mentionnions dans l'article précédent, le conseil municipal ne peut pas adopter dans son règlement de zonage des normes qui ne seraient pas conformes à son plan d'urbanisme.

RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Les municipalités ont le pouvoir d'adopter un règlement de construction qui peut comporter des dispositions plus sévères que le Code de construction du Québec pour les bâtiments visés par ce Code. Pour les bâtiments non visés par le Code, le règlement peut prévoir des règles

propres à la municipalité. Plusieurs villes ont également un règlement de plomberie.

Comme son nom l'indique, le règlement de construction précise les normes de construction applicables aux bâtiments et aux infrastructures. Il couvre également les normes relatives à la sécurité incendie, la résistance structurale, la ventilation et la plomberie. Une municipalité peut également y faire figurer des exigences quant à l'insonorisation ou l'obligation de végétaliser les toitures. C'est également en vertu de ce pouvoir de réglementer que certaines municipalités ont adopté un règlement pour interdire certains éléments de fortification qui pourraient empêcher les services de police d'intervenir dans des bâtiments utilisés comme lieux de rencontre pour le crime organisé.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Le lotissement est un aspect prépondérant du paysage urbain, puisque la largeur et la profondeur des parcelles de terrain détermineront la dimension des bâtiments qui pourront y être construits. Le règlement de lotissement d'une municipalité



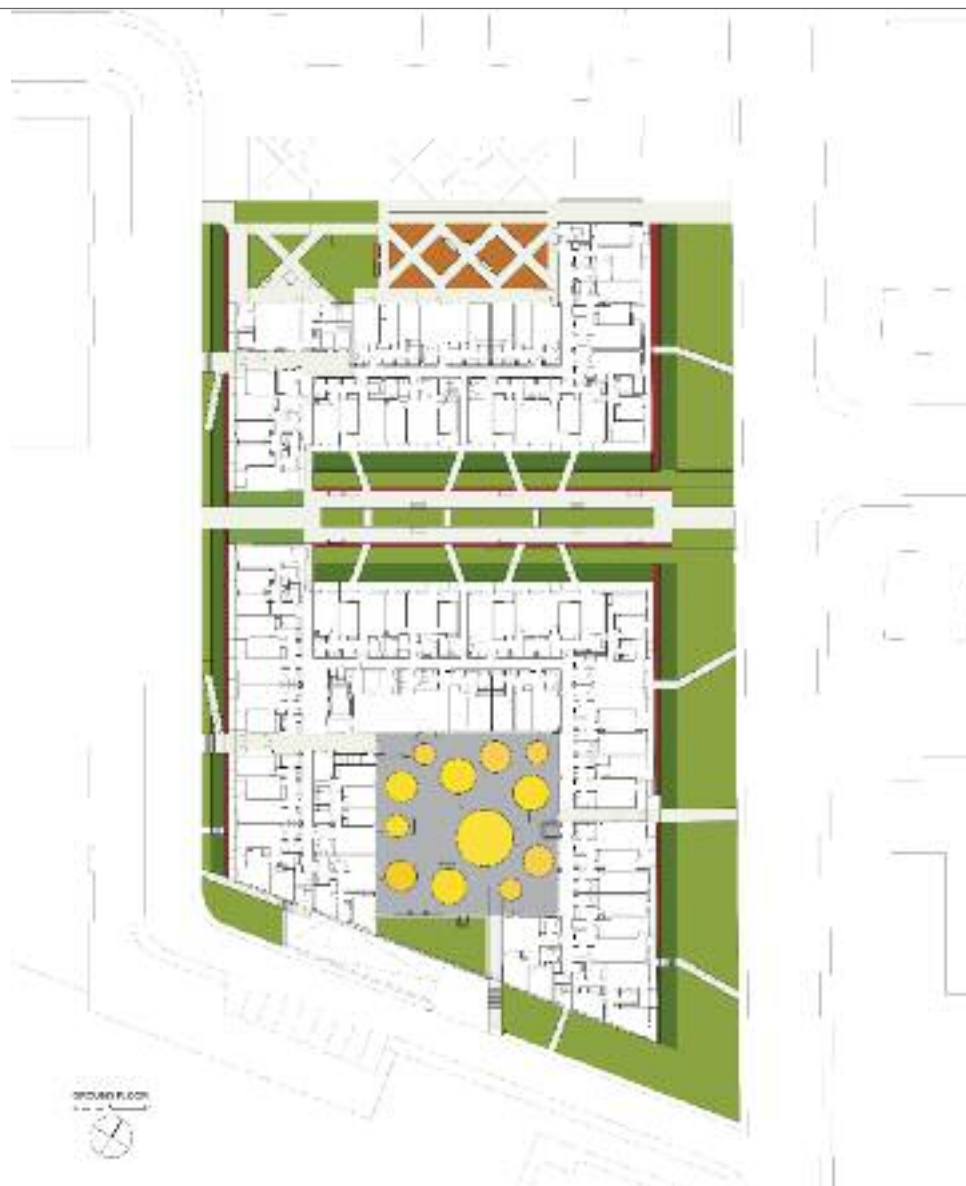
prévoira généralement la dimension des lots. Ainsi dans un secteur qui n'est pas desservi par des égouts, les lots devront être plus grands. Le lotissement détermine la localisation des rues, des parcs et des espaces naturels à protéger. Le règlement de lotissement permet aux municipalités de gérer leur développement futur, car c'est en fonction de la dimension des lots qu'il devient possible de déterminer les besoins en infrastructures. Une planification judicieuse permettra d'optimiser le coût des infrastructures en fonction du potentiel de développement.

La création de nouveaux lots constructibles diminue la quantité d'espaces verts non construits dans un quartier. Pour cette raison, le législateur provincial a permis aux Villes d'exiger que 10 % de la superficie des lots leur soient cédés pour créer des parcs. Dans un secteur établi, la subdivision d'un lot ne permet normalement pas de créer un parc; dans de tels cas, la municipalité peut décider de percevoir une contribution monétaire pour fins de parcs.

RÈGLEMENT SUR LES DÉMOLITIONS

À la grande surprise de beaucoup de propriétaires, l'autorisation de démolir un bâtiment n'est pas toujours octroyée. En effet, le règlement sur les démolitions peut prévoir des catégories de bâtiments pour lesquels l'opportunité de démolir sera analysée par un comité d'étude des demandes de démolition. Les trois membres de ce comité sont des élus municipaux nommés par le conseil. La Ville de Montréal fait exception à cette règle puisque, dans son cas, le législateur provincial a confié cette tâche au comité consultatif d'urbanisme de chacun des arrondissements.

Les règlements sur la démolition visent entre autres à protéger les immeubles patrimoniaux, à maintenir le nombre de logements locatifs ou à assurer la qualité des projets de remplacement. Le comité de démolition doit justifier sa décision de refuser une autorisation de démolir. Les séances de ce comité sont publiques et font l'objet d'un



avis public. Toute personne intéressée peut s'y faire entendre. Le comité peut imposer toute condition qu'il juge nécessaire quant aux mesures à prendre lors de la démolition, aux éléments à préserver, à la remise en état du terrain ou même quant au projet de remplacement. Les conditions ne peuvent toutefois excéder les pouvoirs d'une municipalité.

À la suite de la décision du comité de démolition, le permis de démolir n'est octroyé qu'à la fin d'une période de 30 jours. Au cours de cette période, toute personne pouvant démontrer qu'elle a un intérêt la liant au projet de démolition ou au projet de remplacement peut interjeter appel de la décision auprès du conseil municipal ou demander que soient revues les conditions imposées par le comité de démolition. Le conseil municipal peut maintenir la décision du comité ou rendre une autre décision. Quelle qu'elle soit, il doit en expliquer les motifs.

RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Ce règlement permet à une municipalité de faire une évaluation qualitative d'un projet et de demander que certains de ses aspects soient revus afin d'assurer une meilleure intégration. De façon générale, cet outil est utilisé pour protéger des immeubles ou des ensembles patrimoniaux, ou pour assurer l'uniformité d'un secteur par des règles d'harmonisation. Il est également utilisé pour protéger certains secteurs naturels par le contrôle de l'implantation des bâtiments.

Le règlement sur les PIIA porte sur l'intégration d'un bâtiment à son milieu. Fréquemment, c'est l'apparence du bâtiment qui est visée, qu'il s'agisse d'une construction neuve ou d'une transformation partielle. Le règlement doit comporter des objectifs d'intégration et des critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs.

Ce règlement est sans doute celui que les architectes aiment le moins. On le qualifie de discrétionnaire, car il donne aux conseils municipaux le pouvoir de décider si l'apparence d'un bâtiment est acceptable ou non. Le but du législateur est de permettre un dialogue entre les municipalités et les promoteurs afin de générer le meilleur projet possible. Malgré son aspect discrétionnaire, le règlement sur les PIIA est un outil souple qui donne au concepteur la latitude de proposer des solutions, sans lui imposer une norme rigide.

Le problème le plus fréquent survient quand le concepteur ne prend pas soin de bien comprendre les préoccupations de la municipalité. Car, bien

que souple, le règlement sur les PIIA n'est pas arbitraire. Il précise des objectifs à atteindre, en fonction desquels est prise la décision d'approuver ou de refuser un projet. Le rejet d'un projet doit donc être justifié en fonction de ces mêmes objectifs.

Pour pouvoir promulguer un règlement sur les PIIA, une municipalité doit d'abord créer un comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ce comité, formé d'au moins un élu et de citoyens, doit évaluer les projets en fonction des objectifs inscrits au règlement. Comme son nom l'indique, ce comité est consultatif et non décisionnel. C'est le conseil municipal qui approuve ou refuse le permis.

UN CADRE TROP RIGIDE ?

L'ensemble de ces règlements porte sur un cadre normatif parfois trop restrictif pour permettre la réalisation de projets qui seraient jugés adéquats dans un autre contexte. Pour cette raison, le législateur a donné aux municipalités le pouvoir de se doter de règlements sur les dérogations mineures, les usages conditionnels et les projets particuliers. Ces outils sont considérés comme des mesures d'exception qui permettent aux municipalités de gérer des situations ponctuelles ou non prévues par la réglementation. Dans le prochain article, nous nous pencherons sur ces outils. ■

* L'auteur est architecte, chef de division de l'urbanisme à Montréal pour l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

impliquez-vous

Comme tous ces bénévoles qui s'investissent dans le projet d'aide à l'amélioration des conditions de vie de la communauté algonquine de Kitcisakik, impliquez-vous avec Architectes de l'urgence !

Notre mission est de mettre à profit l'expertise des architectes et autres professionnels du bâtiment, pour la mise en œuvre de projets humanitaires de sécurisation et de reconstruction suite à des catastrophes naturelles, technologiques ou humaines.

Si vous êtes une personne dynamique, prête à partager ses idées, **joignez notre équipe!** Contactez la personne responsable du comité qui vous interpelle.

www.architectes-urgence.ca



Mission accomplie

Merci à nos bénévoles et donateurs

12 septembre | début du projet 5 octobre | la première maison est achevée
la Fondation Frontière | Goodfellow | SICO | SOPREMA | BMR Val-d'Or

au canada **architectes
de l'urgence**

ORDRE
DES ARCHITECTES
DU QUÉBEC

comités

recrutement
formation
communications
technique
missions et projets

Bernard McNamara | bmcnamara@architectes-urgence.ca
Patrick Marmen | pmarmen@architectes-urgence.ca
Diane Simard | dsimard@architectes-urgence.ca
Bernard McNamara | bmcnamara@architectes-urgence.ca
Chantal Giard | cgiard@architectes-urgence.ca

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE OFFERT AUX MEMBRES DE L'ORDRE

PRÉCISIONS CONCERNANT LA PARTICIPATION

Le régime d'assurance collective de l'Ordre des architectes du Québec est applicable d'office à tous les architectes qui sont membres en règle de l'Ordre. Ce régime est parrainé par l'Ordre et vous est offert par l'entremise de la Financière Sun Life, en collaboration avec notre cabinet-conseil, Groupe Conseil SD. Ce régime renferme un éventail de garanties conçues en prévision des divers besoins des membres de l'OAQ. Selon les règlements du Régime général d'assurance médicaments du Québec, notre régime doit vous offrir une protection d'assurance médicaments au moins équivalente au régime d'État.

Les architectes de moins de 65 ans, admissibles au régime d'assurance collective, ont l'obligation d'y adhérer et d'y inscrire les personnes à leur charge, selon la définition de la loi. Font exception à cette règle générale :

- les personnes couvertes par un autre régime d'assurance collective offert par un employeur;
- les personnes couvertes par le régime d'assurance collective de leur conjoint(e).

Précisons que le régime n'est pas offert aux stagiaires, puisqu'ils ne sont pas architectes. Il était auparavant offert aux employés travaillant pour des membres de l'Ordre des architectes du Québec, mais la Régie de l'assurance maladie du Québec a statué que cette pratique n'est pas conforme à son interprétation des règlements. Certains cabinets offrent à leurs employés le régime de l'Ordre. Si tel est votre cas, nous vous invitons à communiquer avec Groupe Conseil SD. Notre conseiller travaillera avec vous afin de régulariser la situation et de mettre en place un régime d'assurance collective conforme.

Qu'advient-il si la personne admissible au régime d'assurance collective de l'Ordre s'inscrit au régime public, auquel elle n'est pas admissible? La Régie de l'assurance maladie du Québec réclame au participant fautif le remboursement des sommes qu'elle lui a versées, et ce, rétroactivement, depuis la date d'admissibilité au régime de l'Ordre. L'Ordre des architectes du Québec et la Financière Sun Life ne sont pas tenus de verser les sommes dues à la Régie. L'Ordre n'autorise que 30 jours de paiement rétroactif afin de permettre au membre de s'inscrire à notre régime. De plus, l'assureur n'a aucunement l'obligation d'assurer rétroactivement l'employé à compter de la date de retrait du Régime général.

Tous les membres de l'OAQ ont donc le devoir de s'informer auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de connaître leur statut ainsi que les règlements du Régime général d'assurance médicaments du Québec et d'adhérer au bon régime. L'obligation de l'Ordre se limite à bien communiquer à ses membres les dispositions de son régime.

Groupe Conseil SD est mandaté par l'Ordre des architectes du Québec afin de conseiller ses membres au sujet du régime d'assurance collective. N'hésitez pas à communiquer avec ce cabinet afin de revoir votre situation particulière ou celle de votre bureau.

Prenez note que seul le régime d'assurance collective offert par la Financière Sun Life en collaboration avec Groupe Conseil SD est reconnu et parrainé par l'Ordre des architectes du Québec.

Groupe Conseil SD : Michael Baker
mbaker@groupeconseilsd.com
450-449-2220, poste 212





M. Jocelyn Bédard
V.P. Recherche et
développement



M. Pierre Montpétil
Président

Redonner vie aux fenêtres

François G. Cellier. Véritable opération de réhabilitation, la remise à niveau d'une fenêtre permet non seulement une bonification de ses performances, mais également la mise en place de pratiques axées sur le développement durable.

Une telle approche génère aussi des économies de coûts substantielles. En fait, les frais liés à ce type de restauration représentent, somme toute, entre 20% et 40% du coût exigé pour l'achat et l'installation de fenêtres neuves.

Longévité sous-estimée

La perception populaire accorde une longévité d'environ 25 ans aux fenêtres. Cela signifie, à titre d'exemple, de devoir remplacer une voiture parce que les freins ont rendu l'âme. Il ne faut pas confondre les termes « vie utile » et « cycle d'usure ». Après un certain nombre d'années, le remplacement de certaines composantes suffit à redonner vie à une fenêtre. Au final, cette substitution génère une quantité infime de déchets, comparativement à ceux produits par la pose de fenêtres neuves.

Un concept qui tient la route

Les prestations offertes par le Groupe Fenestra rencontrent des standards de qualité élevés (normes canadiennes CSA-A440), lesquels sont constamment validés lors de tests in situ. Ces derniers atteignent d'ailleurs des rendements de haut niveau (A3 et B7). Dorénavant, il est possible de « repenser » une fenêtre existante qui comporte des déficiences. Ainsi, son degré d'étanchéité à l'air et à l'eau se verra bonifié, et elle offrira sans conteste des performances supérieures à celles d'origine. Une telle valeur ajoutée permet au Groupe Fenestra de garantir son travail pour 10 ans.

Tout compte fait, la technique vaut son pesant d'or, car elle planche sur les cycles de réhabilitation multiples d'une fenêtre. Opter pour sa remise à neuf encourage, par ailleurs, des pratiques plus respectueuses de l'environnement. À une époque où le gaspillage est pointé du doigt, le virage vert est certes une tendance en voie de devenir la norme.

Visionnaire et adepte de pratiques visant un plus grand respect de l'environnement, Pierre Montpétil a fondé le Groupe Fenestra en 1995. L'idée lui est venue après avoir longuement réfléchi sur une culture bien ancrée au Québec, à savoir le remplacement prématuré des fenêtres.

Jocelyn Bédard est vice-président à la recherche et au développement chez Groupe Fenestra. Il excelle dans l'art d'innover en matière de restauration de fenêtres contemporaines, tout autant que celles classées dans la catégorie Patrimoniale.

DÎNERS CONFÉRENCES

Groupe Fenestra offre des diners conférences (lunch & learn). Ils visent à informer les professionnels en bâtiment des diverses alternatives au remplacement des fenêtres.

PROBLÈMES DE FENÊTRES?

Ne les remplacez pas!

Remise à neuf FENESTRA^{MD}

une alternative exceptionnelle
pour votre client

LE GROUPE 
FENESTRA

www.groupefenestra.com

1-800-994-6404

QUÉBEC / ONTARIO

L'AVANTAGE DU TERRAIN

CLAUDE BONNIER

POUR REMPLIR SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC, L'ORDRE DOIT S'ASSURER DE LA QUALITÉ DES SERVICES DISPENSÉS PAR SES MEMBRES. MAIS IL A AUSSI LE DEVOIR DE PRÉSERVER LE PUBLIC CONTRE DES ACTES POSÉS PAR DES PERSONNES NON QUALIFIÉES.

Il s'agit d'une vérité de La Palice, mais nous n'y échappons pas : la première façon de faire respecter la Loi sur les architectes, c'est de la faire connaître. Voilà pourquoi, dans le cadre de son travail, l'enquêteur en exercice illégal veille d'abord à informer le public, notamment en ce qui concerne l'usage illicite du titre d'architecte et l'utilisation de plans non conformes.

Outre les visites de chantier qui l'amènent à être très présent sur le terrain, l'enquêteur dispose de moyens d'information en tous genres pour l'aider à accomplir son travail : délateurs, témoins, listes de permis de construction municipaux, diverses revues de construction, sites Internet, échanges avec d'autres organismes, jurisprudence, etc.

Lorsqu'il constate ce qui lui semble être une infraction à la loi, l'enquêteur ouvre immédiatement un dossier d'enquête, qui pourra comporter une

ou plusieurs infractions présumées. Il peut s'agir, par exemple, d'un maître d'ouvrage, d'un entrepreneur en construction ou d'une municipalité qui semblent avoir commis des infractions à l'occasion de la construction d'un bâtiment pour lequel les plans et devis de travaux d'architecture auraient dû être signés et scellés par un architecte, mais ne le sont pas.

À titre de poursuivant, l'Ordre traduit devant les tribunaux les personnes qui commettent des infractions. Toutes les poursuites sont intentées devant la Cour du Québec en vertu de la Loi sur les architectes, du Code des professions et du Code de procédure pénale. Elles sont intentées sur autorisation expresse du conseil d'administration ou du comité exécutif et doivent être autorisées par un juge avant de pouvoir être signifiées aux présumés contrevenants, qui ont bien entendu droit à l'assistance d'un avocat et peuvent plaider



non coupables. Dans un tel cas, il y aura procès. En dernier lieu, il reviendra donc aux tribunaux de déterminer s'il y a eu véritablement infraction à la loi et d'imposer par la suite les sanctions appropriées au contrevenant.

Parmi les personnes qui font l'objet de poursuites de l'Ordre, figurent parfois des ex-membres. Les ex-membres ne sont pas une catégorie de membres de l'Ordre. Ils ne jouissent donc pas d'un traitement de faveur, même s'ils se réinscrivent rapidement au tableau dès qu'ils entendent parler d'enquête à leur sujet. Comme les autres types de contrevenants, ceux et celles qui utilisent illégalement le titre d'architecte ou qui exercent illégalement la profession reçoivent automatiquement un constat d'infraction. Ils doivent donc faire face aux procédures judiciaires engagées par l'Ordre. Il est important de rappeler que le privilège de porter le titre d'architecte et d'exercer la profession est octroyé par l'Ordre, autorité compétente en la matière. Ce n'est donc pas un privilège qu'un ex-membre ou tout autre type de concepteur peut s'approprier à sa convenance en fixant lui-même les modalités! Des ex-membres l'ont appris à leurs dépens récemment et font face à des poursuites de l'Ordre. ■



OPTIMISER L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE DE MON BÂTIMENT,
UN CHOIX D'AFFAIRES
RENTABLE ET RESPONSABLE.

Profitez du programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments* pour améliorer notamment l'éclairage, le chauffage ou la climatisation de votre bâtiment. Vous réaliserez ainsi d'importantes économies d'énergie et contribuerez au bien-être collectif.

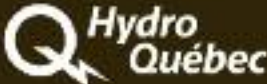
Obtenez
un appui financier
à la mesure de vos
économies d'électricité!



MIEUX
CONSOMMER

POUR MIEUX PERFORMER

www.hydroquebec.com/affaires



* Certaines conditions s'appliquent.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

ALAIN LAFLEUR



La compétence est au cœur de la mission de l'Ordre quant à la protection du public. Au Québec, la majorité des ordres professionnels adhèrent à l'idée que « la compétence d'un professionnel se mesure par l'étendue de ses connaissances dans les champs de pratique où il exerce ». Au Canada, les 11 associations provinciales ou territoriales d'architecture ont des exigences en matière de formation continue. Étant donné cette obligation qui incombe aux architectes, l'Ordre doit donc assurer une offre de cours élargie et accessible dans l'ensemble du territoire.

Des architectes se plaignent parfois de la pertinence des cours offerts ou du manque d'ouverture de l'Ordre à l'égard de la formation offerte par des fournisseurs externes. Ils souhaitent un plus grand éventail d'activités de formation dirigée, de manière à favoriser une plus grande accessibilité. Cela est d'autant plus vrai pour les architectes qui ne sont pas en pratique traditionnelle ou qui vivent hors des grands centres. L'offre doit répondre à la demande.

Le conseil d'administration de l'Ordre favorise une présence accrue des architectes dans le domaine de l'administration publique et parapublique. L'application du Règlement sur la formation continue doit tenir compte de ces spécificités et de la diversité des pratiques. Pour faciliter cette accessibilité à la formation, l'Ordre travaille en ce moment à déterminer des partenaires de formation externes et à mettre en place un processus d'accréditation pour reconnaître davantage d'activités de formation dirigée dans le respect de la diversité des champs d'intérêt et de pratique des architectes.

Déjà, l'ensemble des activités de formation dirigée offertes par les 11 associations provinciales ou territoriales d'architecture du Canada (*core learning*) ou leurs équivalents sont admissibles à l'OAQ. Près d'une vingtaine de conférences SCHL sont maintenant admissibles en formation dirigée à raison de trois heures par conférence. Nous développons les cours d'apprentissage en ligne et à distance. Les classes virtuelles se multiplient et le matériel multimédia se met au service de la formation continue.

Dans un avenir prochain, les architectes devraient profiter de partenariats avec des formateurs établis comme les écoles d'architecture, les universités, les collèges et autres établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le service de la formation continue se concentrera pour sa part sur les cours et ateliers pour lesquels il possède une expertise particulière. Après tout, l'objectif premier de l'Ordre n'est pas de former les architectes, mais bien de s'assurer qu'ils le soient. ■

CYCLE PAIR : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le 31 mars 2010 marquera la fin du 1^{er} cycle pour les architectes du cycle pair (année d'admission). À cette date, les architectes concernés devront avoir suivi 21 heures de formation dirigée et 42 heures de formation libre.

Les cours et ateliers de formation dirigée suivis depuis le 1^{er} septembre 2004 sont reconnus; ceux donnés par l'Ordre figurent déjà à votre dossier, vous n'avez pas à les déclarer. Si vous souhaitez faire une demande d'équivalence (activité de formation dirigée suivie auprès d'un autre organisme), veuillez nous faire parvenir l'information avant la fin de votre cycle. Le formulaire d'équivalence est sur le site Web de l'Ordre dans la section Formation continue / Formulaires*.

Si vous dépassez le nombre d'heures de formation dirigée, les heures en excédent seront transférées automatiquement à votre formation libre. Si vos heures de formation libre sont complétées, les heures excédentaires (jusqu'à concurrence de sept heures) seront transférées au cycle suivant.

Les architectes membres d'une autre association d'architectes du Canada doivent nous faire parvenir l'état de leur dossier (*transcript*) dans cet organisme. Cette pièce justificative nous sert à reconnaître la formation dirigée. Les cours et ateliers de formation libre suivis depuis le 1^{er} octobre 2006 sont reconnus.

La vérification des dossiers du cycle pair a débuté en octobre et le bilan de votre dossier vous sera transmis au début de l'année 2010. Entretemps, vous pouvez consulter votre dossier par l'entremise du lien Web qui vous a été transmis par courriel.

* Certaines personnes nous ont fait part de messages d'erreur qui apparaissent lorsqu'ils tentent d'accéder à leur dossier. Il semblerait que le problème soit lié à certains navigateurs, comme Safari, Chrome ou Opera. Pour l'instant, nous vous suggérons d'utiliser Firefox, pour MacOs ou Windows, ou Internet Explorer pour Windows.

Caroline Charland | formation.continue@oaq.com

COLLOQUE CEBQ-OAQ SUR L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT

1^{ER} ET 2 DÉCEMBRE 2009

Le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ) et l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) invitent les architectes, les technologues au service de bureaux d'architectes, ainsi que les autres intervenants de l'industrie de la construction au premier **Colloque annuel sur l'enveloppe du bâtiment**. L'objectif du colloque est de proposer un forum sur les plus récents développements scientifiques et technologiques en science du bâtiment. Les praticiens, chercheurs et experts auront l'occasion d'y discuter des enjeux concernant la conception, la construction et l'exploitation des bâtiments, tout en mettant l'accent sur l'enveloppe du bâtiment.

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Activité | Horaire

MARDI 1^{ER} DÉCEMBRE

Mot de bienvenue Mario Gonçalves , ing., président CEBQ	8 h 30 à 8 h 45
Discours d'ouverture Architecture internationale – La tour Phare, Paris Charles Lamy , arch., Morphosis Architects, New York	8 h 45 à 10 h 00
Pause	10 h 00 à 10 h 30
Le détail et l'enveloppe du bâtiment – Un regard critique, de la conception à la correction (partie 1) Richard Trempe , arch., Patenaude-Trempe, Montréal Giovanni Diodati , arch. Fournier Gersovitz Moss et associés, architectes, Montréal Nicolas Bernier , TP Patenaude-Trempe, Montréal	10 h 30 à 12 h 00
Déjeuner	12 h 00 à 13 h 30
Le détail et l'enveloppe du bâtiment – Un regard critique, de la conception à la correction (partie 2) Richard Trempe , arch., Patenaude-Trempe, Montréal Giovanni Diodati , arch., Fournier Gersovitz Moss et associés, architectes, Montréal Nicolas Bernier , TP Patenaude-Trempe, Montréal	13 h 30 à 16 h 30
Réseautage et cocktail	16 h 30 à 18 h 30

Les activités du colloque comptent pour 14 heures de formation dirigée pour les membres de l'OAQ. Le montant total de l'inscription est admissible en vertu de la Loi sur la formation de la main d'œuvre. Les frais d'inscription couvrent les activités, les pauses, les déjeuners et le cocktail prévus au programme.

Architectes | 295,00 \$ (332,98 \$), Stagiaires et étudiants | 180,00 \$ (203,18 \$), Employés d'architectes | 360,00 \$ (406,35 \$), Autres | 540,00 \$ (609,53 \$)

(toutes taxes incluses)

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire à l'adresse suivante : www.oaq.com/wmfichier/FC_inscription.pdf

Activité | Horaire

MERCREDI 2 DÉCEMBRE

Mot d'accueil L'engagement qualité en architecture André Bourassa , arch., président OAQ	8 h 30 à 9 h 00
Développement de logements sociaux multilocatifs abordables et durables dans le quartier Rosemont-La Petite-Patrie Daniel Pearl , arch., L'OEUF, Montréal	9 h 00 à 10 h 00
Pause	10 h 00 à 10 h 15
Rénovation des murs de maçonnerie massive Guyline Desmarais , arch., Patenaude-Trempe, Montréal	10 h 15 à 11 h 00
Le rôle de l'eau dans le comportement du bois Dominique Derome , Ph. D., Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA), Zurich	11 h 00 à 12 h 00
Déjeuner	12 h 00 à 13 h 00
Étude de suivi sur le terrain portant sur la condensation interstitielle dans les murs à ossature de bois sous les climats froids Wahid Maref , Ph. D., Conseil national de recherches Canada (CNRC), Ottawa	13 h 00 à 14 h 00
Évaluation du processus de séchage pour différents systèmes de murs soumis à des infiltrations d'eau Constance Thivierge , ing., FPIInnovations – Division Forintek, Québec	14 h 00 à 15 h 00
Pause	15 h 00 à 15 h 15
À propos de la fissuration du stuc Pierre Michel Busque , ing., Busque Engineering, Vancouver	15 h 15 à 16 h 00
Tout ce que j'ai appris en 28 ans comme architecte et chercheuse au CNRC Madeleine Rousseau , arch., Conseil national de recherches Canada (CNRC), Ottawa	16 h 00 à 17 h 00

TOUJOURS PLUS LOIN

CAROLE GIARD

DEPUIS QUELQUES SEMAINES, VOUS AVEZ L'IMPRESSION QUE L'EXAC EST SUR TOUTES LES LÈVRES ? NORMAL. AU MOMENT D'ÉCRIRE CES LIGNES, DES CENTAINES D'ASPIRANTS ARCHITECTES ACTIVAIENT LEURS MÉNINGES EN VUE DE LA SESSION DES 19 ET 20 OCTOBRE DE CET EXAMEN.



Pour ceux qui ne le savent pas encore, l'ExAC n'est pas le nom d'une exposition d'art contemporain dernier cri, mais plutôt l'acronyme désignant l'Examen des architectes du Canada (ExAC). Il s'agit de la deuxième édition du nouvel examen d'admission à la profession, en vigueur dans la quasi-totalité des provinces et territoires canadiens.

Cette année encore, l'ExAC attire les foules et le nombre d'inscriptions dépasse les prévisions. Au Québec, on se bouscule au portillon : parmi les 580 candidats canadiens, 325 sont québécois. Il est vrai que, depuis le 1^{er} juillet dernier, l'ExAC est le seul examen administré par l'OAQ, contrairement à ce qui se passe dans les autres provinces, qui continuent d'offrir l'option des examens du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB). La majorité des stagiaires québécois inscrits à l'ExAC 2009 sont en quelque sorte des naufragés du NCARB.

Certains ont commencé ce long parcours sans pouvoir l'achever en temps opportun, plusieurs ont quitté le navire en cours de route et d'autres ont tout simplement eu peur d'entamer une telle traversée. Pour ces derniers, l'ExAC est apparu comme un phare leur permettant enfin d'entrevoir le titre professionnel si convoité.

OPÉRATION REBOISEMENT

Parmi les candidats québécois inscrits à l'ExAC 2009, 60 % ont obtenu leur diplôme il y a plus de cinq ans. Faute de terminer le parcours NCARB, ces diplômés restaient confinés au statut de stagiaire, parfois bien au-delà des trois années de stage. À l'époque NCARB, entre 30 et 60 nouveaux architectes étaient inscrits au tableau de l'Ordre chaque année. Depuis avril 2009, ce nombre a grimpé à 250. Si la tendance se maintient, plus de 500 nouveaux architectes auront joint les rangs de la profession en moins de deux ans. C'est plus que le nombre d'architectes admis au cours de la décennie précédente. Dans un contexte où une pénurie d'architectes s'annonçait, ce reboisement permet d'envisager l'avenir de la profession avec optimisme.

Comme les examens du NCARB, l'ExAC est une épreuve corsée, qui n'est guère plus agréable. Cependant, le fait qu'il se déroule une fois l'an instaure un sentiment de solidarité chez les stagiaires. Plusieurs incitent leurs confrères et consœurs à se présenter à l'ExAC et s'y préparent ensemble. La profession semble s'être donné le mot pour encourager la relève à passer l'ExAC. Le parcours NCARB, pourtant plus souple (le candidat passait l'examen à la date de son choix), suscitait moins d'engouement collectif. L'ExAC a ramené dans la profession un rite de passage comparable à celui qui était en place avant l'ère *ncarbienne*. Mais il ne faut pas s'y méprendre : outre sa durée de deux jours, l'ExAC est très différent de l'ancien examen de l'OAQ.

Comme les modes de construction, les techniques d'élaboration des examens évoluent. L'ExAC est à la fine pointe des normes actuelles d'évaluation

des compétences professionnelles. Le comité de l'ExAC et les architectes qui participent à l'élaboration et à la correction de l'examen sont guidés en tout temps par des consultants externes spécialisés dans la conception et l'administration d'épreuves à grande échelle. Des procédures de contrôle de la qualité ont été mises en place pour assurer l'uniformité et l'équité des examens administrés dans l'ensemble du Canada, ainsi que la validité des résultats.

APRÈS L'EXAC ?

Maintenant que vous avez subi l'épreuve, vous êtes sûrement anxieux de connaître votre résultat. La patience est de mise. Une équipe d'architectes canadiens doit d'abord se réunir pour corriger les cahiers-réponses après avoir suivi une formation sur les méthodes de correction. Les feuilles-réponses des sections à choix multiple seront corrigées par lecteur optique. Après une analyse statistique réalisée par les spécialistes en docimologie, les mentions de réussite ou d'échec seront entérinées par le comité de l'ExAC. Les résultats seront ensuite acheminés aux ordres provinciaux, puis transmis aux stagiaires par la poste d'ici la fin janvier 2010.

Le courrier vous apporte une bonne nouvelle ? Youppi ! La réussite de l'ExAC mérite d'être célébrée ! Évitez toutefois de vous précipiter pour signer les plans et devis d'une nouvelle salle de



REMISE DES PERMIS 2009, PHOTO | PIERRE FRISKO



spectacles... N'oubliez pas que vous ne devenez pas officiellement architecte dès la réception du résultat de l'examen. Vous devrez d'abord présenter une demande de permis d'exercice. Si vous êtes admissible au permis, les modalités et le formulaire vous seront transmis au cours du mois de février. Par contre, si votre dossier de stagiaire s'avère incomplet (notamment sur le plan des heures de stage), vous devrez remplir ces exigences avant d'être admissible au permis d'architecte.

À la fin de leur stage, certains candidats à la profession ont choisi de démarrer leur propre entreprise d'architecture (hors du champ exclusif de l'architecte, bien sûr). Si tel est votre cas, assurez-vous que votre contexte de pratique est conforme aux règlements qui régissent la profession d'architecte afin que nous puissions donner suite à votre demande de permis d'exercice.

Votre demande de permis sera étudiée par le comité d'admission, qui recommandera au comité

exécutif de vous délivrer un permis et d'inscrire votre nom au tableau de l'Ordre. L'ensemble de la procédure nécessite un délai de quelques semaines.

Une cérémonie de remise des permis aux nouveaux architectes est prévue pour le printemps 2010. Si vous ne souhaitez pas assister à cette cérémonie, nous pourrions vous faire parvenir le permis par la poste. Nous vous conseillons toutefois de bien y réfléchir, car, une fois le permis à la poste, il sera impossible de changer d'avis. ■

REMISE DES PERMIS 2009, PHOTO | PIERRE FRISKO

TABLEAU DES MEMBRES

NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au tableau de l'Ordre

Le 3 septembre 2009

Bergeron, Danik
Choinière, Mathieu
Desparois, Sébastien Paul
Gravel, Jean-Sébastien
Lemaire Perreault, Marc-André
Levasseur, Stéphanie
Mohamed-Ahmed, Ashraf

DÉMISSION

Le 15 septembre 2009

Laplante, Marc-Arthur

RÉINSCRIPTIONS

Le 3 septembre 2009

Ducos, Roberto
Stella, Carlos Mario

DECISIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

François Emery, architecte
Srichand Vanvari, architecte
François Boucher, architecte
Pierre Larochelle, architecte
Bernard Morin
Christos Tserotas, architecte

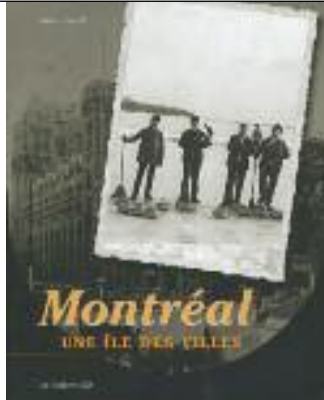
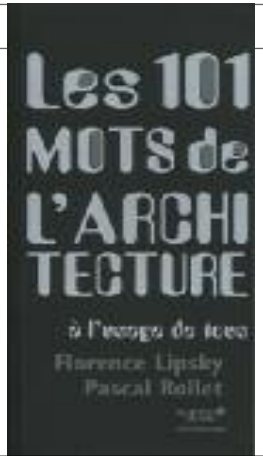
AVIS DE LIMITATION PROVISOIRE D'EXERCER LA PROFESSION

François Boucher, architecte

Pour connaître la nature des accusations et des peines encourues, ou pour lire le texte complet des décisions et de l'avis de limitation provisoire d'exercer la profession, veuillez consulter le site Web de l'Ordre des architectes du Québec (www.oaq.com) sous l'onglet Actualités.

LES 101 MOTS DE L'ARCHITECTURE | FLORENCE LIPSKY ET PASCAL ROLLET

Les plus pragmatiques pourraient s'offusquer : 101 mots, ce n'est pas suffisant pour couvrir un domaine aussi vaste que l'architecture. Qu'ils se rassurent : les auteurs n'ont pas tenté un tel exploit. Ils ont plutôt choisi, en toute subjectivité, des mots ou expressions qui leur permettaient de partager leurs réflexions face aux enjeux liés à l'occupation de l'espace. Ils abordent ainsi pêle-mêle des questions comme le droit au logement, l'importance d'ériger des bâtiments adaptables ou la construction d'une borne-fontaine à Kani-Kéli, un village de l'archipel des Comores. Ça va forcément dans tous les sens, au gré de l'alphabet, c'est parfois rigolo, parfois un brin intello, mais ça fait réfléchir. À grignoter à petites bouchées, pour se laisser le temps de bien avaler. Paris, Archibooks et Sautereau Éditeur, 2009, 125 pages

**MONTRÉAL, UNE ÎLE DES VILLES** | MARCEL PAQUETTE

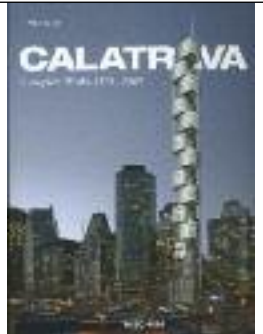
Comme les 25 autres ouvrages de la collection « 100 ans noir sur blanc », celui-ci nous offre une lecture anecdotique de l'histoire québécoise des années 1860 à 1960. La recette est simple et efficace : une photo par page, accompagnée d'un court texte. Le regard est ici porté sur les nombreuses municipalités qui, au fil de ce siècle, ont vu le jour sur l'île et sont pour la plupart devenues des quartiers ou des arrondissements de la ville centrale, comme les Saint-Pierre-aux-Liens et autres Saint-Léonard-de-Port-Maurice. Difficile de ne pas être un brin nostalgique de l'époque où l'on pouvait se construire un chalet à Pierrefonds, aller visiter les fermes de Rivière-des-Prairies ou encore faire du camping rue Notre-Dame. Mais on s'ennuie moins de celle où les entreprises, fussent-elles 100 % pure laine, se sentaient obligées de se draper d'une aura anglophone comme la Dominion Preserving Ltd, fabricante des soupes Habitant, qui affichait fièrement au sommet de son siège social : *Home of Habitant Soups*.

Québec, Éditions GID, 2009, 208 pages

L'ŒUVRE COMPLET DE SANTIAGO CALATRAVA 1979-2009 | PHILIP JODIDIO

Plus qu'une série de photographies époustouflantes, ce livre nous rappelle la valeur (si vite oubliée) de la rigueur, de la recherche et du non-conformisme. Architecte, ingénieur et artiste, Calatrava se plie à chaque occasion aux exigences les plus sévères de l'art et de la science. Au fil des ponts, gares, bâtiments et autres structures architecturales ou sculpturales, le lecteur découvre sa fascination pour les mathématiques, ainsi que les concepts et images clés de son œuvre : le modernisme, le mouvement, la nature, les arbres, le corps humain, l'œil... Les aquarelles, croquis et nombreuses citations de l'architecte tissent le lien entre la théorie et la pratique et dressent un tableau complet d'une œuvre dont les réalisations plus récentes continuent de se situer à l'avant-garde de l'architecture.

Cologne, Taschen, 2009, 528 pages

**LIVERPOOL ONE: REMAKING A CITY CENTRE** | DAVID LITTLEFIELD

Liverpool One, c'est la réhabilitation d'un terrain de 17 hectares en plein centre d'une ville qui a perdu une bonne part de son lustre et vu son économie dégringoler à la fin du siècle dernier. Lancé en 1999, le projet a été inauguré l'an dernier et devrait être achevé avant la fin de 2009. L'ouvrage raconte par le menu les différentes étapes de ce grand partenariat entre le public et le privé dont le commerce de détail constitue la pierre angulaire, sur laquelle se greffent aussi bureaux et résidences. Manifestement, l'auteur s'est entiché de son sujet dont il traite avec enthousiasme, multipliant les louanges envers le promoteur et les dirigeants municipaux. Le temps devrait nous dire si tant d'éloges étaient mérités.

Chichester, Wiley, 2009, 256 pages

IGGY PECK L'ARCHITECTE | ANDREA BEATY ET DAVID ROBERTS

Pas sûr qu'il faille posséder une maîtrise, avoir réussi le NCARB ou l'ExAC en plus d'un stage de trois ans pour être architecte ! Voyez Iggy Peck... Certes, les matériaux dont il fait usage sont un peu déconcertants – couches et colle, boue, pêches et pommes, pâte à modeler, crêpes et tarte à la noix de coco, craies –, mais ses réalisations sont tout à fait convaincantes. Cela fera son succès et son malheur. Cet album jeunesse tire sa force d'une idée originale, mais surtout d'illustrations délicieuses, à la fois désuètes et modernes, bourrées de références à l'architecture de toutes les époques. Les détails sont soignés et l'humour pétille. Le petit côté new-yorkais ajoute au charme, comme une cerise sur un gâteau. À partir de 4 ans.

Paris, Éditions Sarbacane, 2009, 40 pages



Solidité • Expérience • Excellence



La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est fière d'être le nouvel assureur du régime d'assurance de l'Ordre des architectes du Québec. Comptant près de 50 années de service auprès des associations, nous comprenons bien vos besoins en matière de protection financière, et nous avons les solutions d'assurance qu'il vous faut.

Nous offrons une large gamme de produits concurrentiels et abordables :

- Assurance-vie temporaire
- Assurance décès et mutilation accidentels
- Assurance invalidité de longue durée
- Assurance frais généraux
- Assurance-maladie complémentaire et dentaire
- Assurance-médicaments (obligatoire si vous n'êtes pas couvert par le régime de votre employeur ou de celui de votre conjoint)

Notre site Web des Services aux participants vous offre les services suivants :

- Présentation de certaines demandes de règlement de frais médicaux et dentaires par Internet
- Renseignements détaillés et faciles à lire sur vos réclamations en ce qui touche les frais médicaux et les frais dentaires
- Impression d'une carte-médicaments et d'une carte d'assistance-voyage personnalisées

Voyez par vous-même en vous rendant à l'adresse www.sunlife.ca/participant

L'édifice de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie situé au 1155, rue Metcalfe à Montréal, dont la construction a été achevée en 1933, a été bâti en trois étapes. L'édifice, de style néoclassique, contient plus de 43 000 mètres de granite et, pendant de nombreuses années, il a été le plus important de tout l'espace britannique.

Pour accroître votre protection actuelle ou pour souscrire une nouvelle protection, communiquez avec Groupe Conseil SD au 1-800-565-2220.



GROUPE CONSEIL SD



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

Financière 
Sun Life

*Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
est membre du groupe Financière Sun Life.*



PROGRAMME D'ASSURANCES HABITATION ET AUTO DE GROUPE

Avec TD Assurance Meloche Monnex, vous bénéficiez d'un service exceptionnel et de tarifs préférentiels.

Économisez encore plus en obtenant votre part de la ristourne de 120 000 \$†

Cette année encore, grâce aux excellents résultats de votre programme d'assurance, plus de 1 000 membres de l'OAQ clients de TD Assurance Meloche Monnex* se partageront une ristourne de 120 000 \$. Ce montant se traduira par une réduction additionnelle de 7% sur les tarifs de groupe déjà consentis. Devenez client et profitez-en vous aussi!

DEMANDEZ UNE SOUMISSION DÈS AUJOURD'HUI

514 850 6175 ou 1 888 656 2324

MelocheMonnex.com/oaq

Programme d'assurance
recommandé par

TD Assurance Meloche Monnex,
fière partenaire des



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Prix
d'excellence  25^e édition
en architecture



Assurance

Meloche Monnex

† La ristourne de 120 000 \$ est offerte au Québec seulement et sera versée entre le 10 novembre 2006 et le 11 novembre 2009.

* En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Le programme d'assurances habitation et auto de TD Assurance Meloche Monnex est souscrit par SECURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE et distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec et par Meloche Monnex services financiers inc. dans le reste du Canada.

TD Assurance est une marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion utilisée sous licence. Certaines conditions s'appliquent.